

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du **09/02/2023**

L'an deux mille vingt trois, le neuf février, à 20 heures 00,

Le Conseil Municipal de la Ville d'Évry-Courcouronnes, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Stéphane BEAUDET, Maire de la Ville,

Présent(e)s : Mesdames et Messieurs

Stéphane BEAUDET, Danielle VALERO, Medhy ZEGHOUF, Claude MAISONNAVE-COUTEROU (jusqu'au point n° 5), Pascal CHATAGNON, Cendrine CHAUMONT, Pierre PROT, Mélinda BAYOL, Olivier POTOKAR, Diarra BADIANE, Ronan FLEURY, Agnès OMER, Freddy NSONDE, Corinne BOURGEOIS, Yvan COUVIDAT, Marie-Thérèse PLAUD, Henri CATALIFAUT, Francis CHOUAT (à partir du point n° 3) Michel BONNAFOUS, Carmèle BONNET, Jean CARON, Pascal CAUCHEBRAIS, Mara DEL MEI-GUILBERT, Philippe DARDILLAC, Stéphane JOURNE, Danièle OVONO, Myriam BOUBEL, Virginie VILLEMIN, Alban BAKARY, Natacha GIRARD, Fatoumata KOITA, Lucas MESLIN, Jordan SCHWAB, Dioulaba INJAI, Rémy COURTAUX, Pétroline BEROT, Jean-Baptiste GRAH, Farida AMRANI (du point n° 3 au point n° 18) Abdoul-Aziz M BAYE, Gérard GIANATI, Azzedine SERIDJI, Edwige PRISCA, Henri CHAILLOT, Dominique MARQUE

Formant la majorité des membres en exercice.

Absent(e)s excusé(e)s : Mesdames et Messieurs

Claude MAISONNAVE-COUTEROU donnant pouvoir à Myriam BOUBEL (à partir du point n° 6), Najwa EL HAITE donnant pouvoir à Diarra BADIANE, Francis CHOUAT donnant pouvoir à Medhy ZEGHOUF (jusqu'au point n°2), Tania TI-A-HING donnant pouvoir à Michel BONNAFOUS, Nédia DIAKITE donnant pouvoir à Henri CATALIFAUT, Laurène HANNA donnant pouvoir à Freddy NSONDE, Rafik GARNIT donnant pouvoir à Pétroline BEROT, Sabine PELLERIN donnant pouvoir à Rémy COURTAUX, Fadila BEN DOULAT donnant pouvoir à Gérard GIANATI, Farida AMRANI donnant pouvoir à Azzedine SERIDJI (à partir du point n° 19)

Absent(e)s :

Samir BENAMARA, Farida AMRANI (jusqu'au point n° 2), Henry SIMENOU

Secrétaire de séance : **Monsieur Jordan SCHWAB**

PROCÈS-VERBAL

Monsieur BEAUDET, Maire, ouvre la séance à 20h00

Merci à vous, j'ouvre donc cette séance du Conseil Municipal en vous remerciant de votre présence, en saluant et remerciant celles et ceux qui nous suivent sur les réseaux sociaux et justement, en parlant des réseaux sociaux, avant d'ouvrir la séance officiellement, je cède la parole un petit instant, pour une information, à Mélinda (BAYOL).

Mélinda BAYOL : Bonsoir à tous. Une grande information puisque nous poursuivons nos actions en faveur d'une inclusion plus globale de la lutte contre toutes les formes de discriminations et d'une politique envers les personnes en situation de handicap.

Nous avons donc pris la décision, et cela commence ce soir, de déployer une politique d'accès pour tous à la vie politique et à la citoyenneté avec la mise en accessibilité des conseils municipaux pour les personnes sourdes et malentendantes et celles qui sont gênées par une audition en baisse et qui sont appareillées ou non.

Nos conseils municipaux seront donc tous traduits en direct, en ce que l'on appelle « TIP », Traduction Instantanée de la Parole, pour que les personnes qui ont besoin d'y avoir accès puissent le faire, ils sont quand même en grand nombre à avoir ce besoin. Cela va s'adresser aux personnes qui sont sourdes ou malentendantes, qui ne maîtrisent pas forcément la langue des signes - c'est pour cela que nous avons choisi de passer plutôt par cette traduction en TIP - donc ce sera une première ce soir.

Cela peut aider aussi des personnes qui, avec l'âge, ont peut-être un peu du mal à suivre, ils pourront aussi suivre cette partie comme un peu sous-titrée finalement.

Monsieur le Maire : Merci Melinda, bravo pour cette initiative complémentaire et merci pour ton engagement sur ces questions d'inclusion.

Monsieur le Maire donne la parole à Jordan SCHWAB, secrétaire de séance, et l'invite à procéder à l'appel des conseillers municipaux.

Jordan SCHWAB procède à l'appel.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire propose d'approuver le procès-verbal du Conseil municipal du 8 décembre 2022.

Le procès-verbal du Conseil municipal du 8 décembre 2022 est approuvé.

AGENDA DU MAIRE

9 décembre

Au lendemain du conseil municipal, je participais d'abord à la Commission des Finances de la Région, avant de recevoir lors d'un déjeuner de travail les directions des établissements scolaires de la Ville.

Avec Claude-Emmanuelle MAISONNAVE-COUTÉROU, je rencontrais Jean-Christophe FRACHET pour échanger sur le WEB 3.0, puis m'entretenais avec Abdoul BA et Saïd MAMMAR dans le cadre du renouvellement de la présidence de l'Université d'Évry.

Je rencontrais ensuite, toujours en mairie, Marc JOUITTEAU, Directeur Général de Promo Gerim.

Je participais en compagnie de Danielle VALERO au Facebook Live pour répondre aux questions des habitants, et notamment aux interrogations relatives aux changements de la restauration scolaire ainsi qu'à la situation de notre centre municipal de santé, puis assistais à la cathédrale au début du concert final organisé dans le cadre du Festival John Williams par l'Université et nos

services de la Ville Apprenante.

Je rejoignais en fin de journée plusieurs élus à la Fabrik' pour participer à la soirée organisée par notre Conseil des Jeunes avec au programme, outre la présentation des projets et la valorisation de nos jeunes talents, un Escape Game en équipes mixtes (élus/jeunes du CJEC) puis un temps d'échanges autour des préoccupations de notre jeunesse.

10 décembre

Samedi consacré aux 1^{ères} fêtes de fin d'année dans nos associations et nos structures municipales avec tour à tour un passage au gymnase Carpentier pour la Fête de Noël organisée par la Maison de quartier des Champs-Élysées, à celui des Loges pour celle organisée par le Football Club de Courcouronnes, sur la place de la Commune pour celle organisée par la Maison de quartier-Centre social des Épinettes et enfin sur la place Guy Briantais où se déroulaient Les Noëlleries avec en point d'orgue le traditionnel feu d'artifice.

12 - 13 décembre

J'assistais durant 2 jours à la séance plénière de la Région Île-de-France à Saint-Ouen consacrée au vote du budget prévisionnel de 5 milliards d'€, dont 2 pour les mobilités, et y défendais notamment mon annexe transport et une délibération concernant le CPER. J'assistais par ailleurs durant la 1^{ère} soirée à un « Apéro-Réseau » organisé par l'AMIF Partenaires afin, d'une part, de rencontrer ces entreprises expertes qui accompagnent les collectivités au quotidien et d'échanger sur le bilan 2022 de notre association et son programme d'activités et actions en 2023 et, d'autre part, de saluer le départ à la retraite de mon amie Geneviève DOURTHE.

14 décembre

Outre un déjeuner de travail avec Myriam BOUBEL, Medhy ZEGHOUF, Yvan COUVIDAT et Pascal CAUCHEBRAIS au Café de la République, la journée était consacrée à la distribution des colis de Noël à nos aînés dans les EPHAD des Tisserins, Louise Michel et Médicis.

Je partageais quelques moments de convivialité à la Maison de quartier du Champrier du Coq qui organisait sa Fête de Noël en partenariat avec plusieurs associations.

J'assistais en début de soirée à la retransmission en salle du Conseil, avec de très nombreux habitants et élus, à la demi-finale de la Coupe du Monde qui opposait notre équipe de France à celle du Maroc.

15 décembre

Je rencontrais d'abord en visioconférence, avec la Direction générale de Genopole, François DUROVRAY et Michel BISSON pour évoquer la mutualisation de 3 projets, puis accueillais le Préfet de l'Essonne arrivé dans notre département cet été, Bertrand GAUME, afin de le sensibiliser sur les enjeux en matière de recherche et de développement du site, notamment économique, avec la visite d'entreprises comme Enterome et Sebia.

Je déjeunais ensuite avec mes équipes du cabinet et de la direction générale à la Faculté des Métiers de l'Essonne.

Je rencontrais en début d'après-midi Marlène PAUGAM, Directrice du site Safran, afin de lui présenter notre grand projet « Pôle de vie » et le site hôtelier Marriott qui vont profondément métamorphoser Genopole, et ainsi l'entrée de ville, de la préfecture au sud de la Nationale 7.

Je participais ensuite avec d'autres maires à une réunion à l'Agglomération Grand Paris Sud pour présenter l'étude « SMA » accueillie très positivement sur le territoire et que je porterai auprès d'Île-de-France Mobilités et de la SNCF.

16 décembre

Je débutais ce vendredi en participant à la Conférence des Maires de Grand Paris Sud consacrée à la préparation du prochain budget.

Avant de présider l'Assemblée Générale du GIP Genopole en début d'après-midi dont l'un des points à l'ordre du jour était la présentation des stratégies de développement de Genopole à

l'horizon 2030, je participais au déjeuner préparatoire de celle-ci en présence notamment de Gilles TRYSTRAM et de David BODET.

J'assistais ensuite, avec notamment Pascal CAUCHEBRAIS, Philippe DARDILLAC et Danièle OVONO à la Fête de Noël organisée par la Maison du Village qui proposait notamment un atelier de fabrication de pain, des animations pour les plus jeunes et un concert pour les nombreux habitants présents.

Je terminais cette journée en me rendant à la salle Bexley pour assister avec Agnès OMER, Pascal CHATAGNON et Stéphane RAFFALLI à la soirée consacrée au départ à la retraite d'Adolé QUAYE, après 35 ans d'engagements exemplaires au sein de FIA pour promouvoir les droits des femmes et lutter contre les discriminations et les violences dont elles peuvent être victimes.

17 décembre

J'assistais d'abord à la Fête de Noël organisée par la Maison de quartier d'Évry Sud à la Maison des Services Publics Gisèle HALIMI, puis à celle organisée par le Centre social Brel-Brassens avant de rejoindre au gymnase Mauriac les sportifs de la 1^{ère} étape de MMA League, puis ceux qui participaient, au gymnase Colette BESSON, au gala de boxe « Fighters Level up » porté par le COC Boxing et son exemplaire président Cyril LECOMTE.

18 décembre

Entouré de très nombreux habitants, j'assistais ce dimanche dans la salle du Conseil de l'Hôtel de Ville survoltée, à la finale de la Coupe du Monde 2022 entre l'Argentine et la France.

19 décembre

Après avoir accueilli à l'Hôtel de Ville mes amies conseillères régionales, Anne-Louise MESADIEU, Déléguée spéciale au développement solidaire à la Région et Jessie CLAUDE, je m'entretenais en début d'après-midi avec Hugo BEVORT, Conseiller des territoires, Thibaut FELIX, Conseiller technique de l'aménagement du territoire et mon équipe de l'AMIF dans le cadre de la préparation du Comité interministériel à la ville de prévu en janvier 2023.

20 décembre

Je déjeunais avec Nicolas SAMSOEN, Maire de Massy, pour évoquer la complémentarité de nos deux territoires, locomotives économiques du département.

22 décembre

Avant quelques jours de repos en famille, je rejoignais chaleureusement les près de 300 adhérents présents au traditionnel repas de Noël de l'URE organisé, comme d'habitude, parfaitement par les inséparables Pierre MAZE et Yvette TARDY en partenariat avec nos services du CCAS et des Seniors.

Je me rendais ensuite au marché de Noël solidaire organisé place des Aunettes par la Maison de quartier, plusieurs associations et habitants ainsi que nos services dont le Sport loisirs, en partenariat avec Osez et Essonne Habitat, avec au programme des stands de vente de pâtisseries et d'ateliers ludiques, des Battles dances, des tours du quartier en calèche, une parade lumineuse et musicale et une scène musicale avec la présence de plusieurs artistes locaux.

31 décembre

Accompagné par le Préfet de l'Essonne, Bertrand GAUME, je me rendais au Centre de Secours d'Évry-Courcouronnes pour saluer nos pompiers d'astreinte en cette soirée de réveillon de la Saint Sylvestre. Une visite chaleureuse, naturelle mais également hautement symbolique en faveur de toutes celles et ceux qui demeurent mobilisés pour nous protéger, nous accompagner, et nous secourir si nécessaire.

3 janvier

Après l'examen de plusieurs dossiers en mairie et la préparation de mon discours des vœux, j'accueillais dans le cadre d'une visite de courtoisie le nouveau Président du Tribunal judiciaire d'Évry-Courcouronnes, Francis BOBILLE, puis en début d'après-midi celle du nouveau Secrétaire Général de la Préfecture de l'Essonne, Olivier DELCAYROU.

4 janvier

Comme chaque année, après mon amie et collègue adjointe à la Jeunesse Diarra BADIANE hier, je me rendais à La Fabrik' afin de saluer et accueillir notre nouvelle cohorte de services civiques, 24 cette année, dans le cadre du séminaire d'intégration de notre 13^{ème} promotion, portant à plus de 350 les jeunes passés durablement par nos services.

6 janvier

Presque 4 ans après le grand débat organisé dans le quartier du Canal, j'accueillais au Centre Hospitalier Sud Francilien le Président de la République, Emmanuel MACRON, qui outre une visite des services, prononçait à l'échelle nationale son discours de vœux à toutes celles et ceux qui font la santé dans notre pays. En tant que Maire, je sollicitais avec Michel BISSON deux interventions importantes pour notre ville et notre agglomération : l'universitarisation du CHSF et la candidature de l'AFM-Téléthon et du GENOPOLE à un dossier majeur d'investissement public/privé en faveur de la bioproduction de médicaments.

En fin d'après-midi, j'assistais à la soirée organisée par la Maison de quartier des Champs-Élysées autour de la dégustation de galettes en cette période d'épiphanie.

7 janvier

En fin de matinée, j'accueillais à l'Hôtel de Ville, entouré par mon équipe municipale, les très nombreux habitants, plus de 1000, et les personnalités institutionnelles de notre département venues assister aux vœux 2023 de notre Ville qui se déroulaient cette année, après 2 ans de crise sanitaire, dans un seul lieu. Ce fût l'occasion pour moi d'exprimer à la fois les réalisations déjà entreprises depuis 2020 pour transformer notre territoire et les enjeux et perspectives auxquels nous serons confrontés dans les années futures.

9 janvier

J'assistais avec Michel BISSON aux vœux de la Chambre du Commerce et de l'Industrie de l'Essonne à l'occasion desquels Patrick RAKOSOTON, son Président, François DUROVRAY ainsi que le Préfet de l'Essonne Bertrand GAUME, ont exposé le bilan de l'année précédente et dressé les grands enjeux de l'année à venir sur fond d'inflation des coûts de l'énergie, sujet éminemment important pour nos habitants mais également pour le monde économique.

Après un déjeuner de travail en mairie avec mon équipe du cabinet, je me rendais sur le parvis de la gare RER Évry-Courcouronnes où chaque citoyen, dans le cadre de la concertation sur la réhabilitation du centre-ville, avait la possibilité d'exprimer, à travers un questionnaire dédié, ses souhaits ou observations.

10 janvier

Après avoir participé à une réunion matinale autour du préfet de l'Essonne avec les élus du département, et à la réunion hebdomadaire transports entre la Région Île-de-France et Île-de-France Mobilités, je déjeunais avec mes équipes du cabinet et de la direction générale.

Je participais ensuite à une réunion autour du Président de Grand Paris Sud, son cabinet et sa direction générale pour évoquer l'enseignement supérieur, la recherche et nos équipements culturels.

J'assistais en début de soirée à la gare Saint-Lazare avec Valérie PÉCRESSÉ et Grégoire de LASTEYRIE, de nombreux élus et exploitants de transports et associations de voyageurs aux vœux d'Île-de-France Mobilités où furent abordés courageusement, sans nier les difficultés, la qualité de service, le financement des transports, les recrutements, le cap ambitieux et assumé du renouvellement du matériel roulant, de la création de nouvelles lignes comme le TZEN4 et le T12, et la poursuite des investissements massifs et historiques sur l'infrastructure.

11 janvier

Après une interview sur France Bleu Paris dans le cadre du concours « commune où il fait bon vivre » auquel participe notre ville d'Évry-Courcouronnes, je m'entretenais, accompagné de Patrice LECLERC au titre de l'AMIF, avec le Ministre de la Ville, Olivier KLEIN, pour préparer le prochain Comité interministériel à la ville, sujet global et essentiel pour nos territoires.

En amont des auditions des transporteurs qui se dérouleront lors du prochain Conseil d'administration d'Île-de-France Mobilités vendredi matin, je rencontrais longuement Jean CASTEX, ancien Premier Ministre et fraîchement nouveau Président de la RATP, afin de faire un point sur les grands sujets du groupe, parmi lesquels la relation contractuelle à IDFM, les débats en cours sur la mise en concurrence, les difficultés de recrutement, la gestion quotidienne du réseau et la gestion de crise.

J'assistais en début de soirée à la cérémonie des vœux des élus du groupe Île-de-France Rassemblée en présence de Valérie PÉCRESE.

12 janvier

Je débutais cette journée en assistant à Juvisy-sur-Orge au Comité de pilotage concernant le lancement du T7.

Je rejoignais ensuite au foyer club Danielle VALÉRO, Cendrine CHAUMONT et Medhy ZEGHOUF pour partager avec ses adhérents, dont 27 doyennes et doyens, le déjeuner organisé par l'Union des Retraités d'Évry.

Je clôturais ensuite, en présence de Michel BISSON et Medhy ZEGHOUF, la Journée nationale des Cordées de la réussite avec une centaine d'élèves du lycée Georges BRASSENS, des collèges Le Village et Galilée accueillis sur le campus de nos grandes écoles de l'Institut Mines-Telecom Business School et Telecom Sud Paris.

J'assistais, avec notamment Carmèle BONNET, Diarra BADIANE, Michel BONNAFOUS, Lucas MESLIN, Pierre PROT et de très nombreux habitants, aux vœux organisés au gymnase des Loges par les Maisons de quartier Jacques Prévert et Bois Guillaume/Bois Sauvage en partenariat avec Convergences-Collectif Mémoire et Devenir et plusieurs associations des quartiers du Bois Sauvage/Bois Guillaume et des Pyramides.

Enfin, je terminais ce jeudi en participant au bureau municipal avec l'ensemble de notre majorité.

13 janvier

J'assistais ce matin au Conseil d'administration d'Île-de-France Mobilités avec à l'ordre du jour l'audition des transporteurs du réseau francilien.

Suite au changement de prestataire depuis le début de l'année, je déjeunais à la restauration scolaire du self des Pyramides afin de constater, et les nombreux enfants, animateurs et personnels du site me l'ont confirmé, l'amélioration sensible des repas distribués.

Après un rendez-vous avec le Président de l'Université d'Évry, Patrick CURMI, je participais au Comité de pilotage de nos projets urbains, puis célébrais en début de soirée, après 3 années de frustration, les vœux aux 1600 agents municipaux qui méritaient amplement les plus sincères remerciements de mon équipe municipale pour leur engagement quotidien sans faille.

14 janvier

Je me rendais d'abord à la Maison du Village où se déroulaient les vœux de l'Union Nationale des Combattants chère à Bernard BEAUDET.

Puis j'assistais tour à tour aux vœux de mon amie et Maire de Saint Michel-sur-Orge, Sophie RIGAULT, puis du Maire de Ris-Orangis, Stéphane RAFFALLI, et en début de soirée à ceux organisés par la MJC Simone Signoret en compagnie de Medhy ZEGHOUF.

16 janvier

Je débutais ce lundi en me rendant au Centre Technique Municipal pour démarrer la traditionnelle tournée de présentation des vœux aux agents communaux au cours de laquelle je remettais avec Ronan FLEURY un panier garni de produits locaux.

Je rejoignais ensuite, à la demande de François DUROVRAY, les élus de la majorité départementale pour intervenir sur l'attractivité de notre commune en abordant notamment le projet du centre-ville, puis assistais aux vœux de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de l'Essonne présentés par sa présidente, Yaëlle BUZZETI.

Après un déjeuner de travail avec mon équipe du cabinet, je m'entretenais avec les conseillers de la Chambre Régionale des Comptes qui va auditer durant plusieurs semaines les comptes de nos deux ex-communes et ce qu'elles ont produit en fusionnant depuis.

17 janvier

Je poursuivais d'abord ce matin la distribution panier garni aux agents municipaux avant de participer à la réunion hebdomadaire transports entre la Région Île-de-France et Île-de-France Mobilités.

Je retrouvais ensuite mes équipes de la direction générale et du cabinet pour un déjeuner hebdomadaire de travail et aborder également plusieurs dossiers avec le nouveau Directeur des Sports, Erick METAYER.

Je me rendais en début de soirée à Lieusaint pour participer au Bureau communautaire de notre agglomération Grand Paris Sud.

18 janvier

Après un entretien au titre de l'AMIF avec Dominique FAURE, Secrétaire d'État en charge des collectivités territoriales et de la ruralité, je rejoignais l'Hôtel de Ville de Paris pour la cérémonie des vœux de l'AMIF en présence de la Maire de Paris, Anne HILDALGO et de nombreux élus et parlementaires franciliens.

Je participais ensuite en visioconférence à la commission Transports de la Région Île-de-France, puis me rendais au siège du Conseil régional à Saint-Ouen pour assister aux vœux de la Région. Ce fût l'occasion de rappeler l'étendue puissante dans notre vie quotidienne de l'action de cette instance, des transports aux lycées en passant par l'économie, la formation, la recherche, le tourisme, l'environnement, le logement, la culture, le sport, l'accompagnement des plus modestes, nos combats pour la liberté notamment en soutien des ukrainiens, des femmes iraniennes ou encore du peuple arménien.

À Evry-Courcouronnes, cela se traduit notamment par l'arrivée du T12, du TZen4, du futur matériel du RER D, l'agrandissement du Lycée Georges BRASSENS, l'équipement informatique des lycées, le soutien à la reconstruction des Arènes, et le financement de Genopole.

19 janvier

Je me rendais au Clos de la Cathédrale pour la poursuite de la distribution du panier garni aux agents municipaux. Outre des échanges constructifs, j'ai pu constater l'avancée des travaux de rénovation de ce site, d'un montant de 700 000 €, terminés courant février pour une réouverture au public après les vacances d'hiver, qui visent à doter la Ville d'un espace physique dédié pour faciliter, en un seul lieu, le parcours des familles dans leurs démarches administratives et ainsi répondre à leurs attentes.

Je participais ensuite au Comité de pilotage de la lutte contre les rixes organisé avec nos services et le Forum Français pour la Sécurité Urbaine en amont de la plénière annuelle du CLSPD.

Après le tournage d'une vidéo par le collectif BKE pour les vœux de Genopole dans les locaux d'Yposkesi, j'assistais avec Medhy ZEGHOUF à la cérémonie des vœux de l'association d'Évry-Sénart Sciences et Innovation (ESSI) qui regroupe l'ensemble de nos établissements d'enseignements supérieurs, de recherche, de formation et d'innovation du territoire de Grand Paris Sud.

21-22 janvier

Je partageais ce week-end avec les adhérents de l'AMAC, l'amicale du personnel municipal, qui organisait durant ce week-end un voyage convivial et sportif dans le Jura sur les pistes enneigées de Lélex.

23 janvier

J'assistais aux Assises du financement des transports franciliens pour la période 2024/2030 qui se déroulaient toute la journée à Saint-Ouen dans l'hémicycle de la Région Île-de-France, sous la présidence de Valérie PÉCRESSE et d'Île-de-France Mobilités, et intervenais dans la matinée au cours de la 1^{ère} table ronde pour rappeler que d'ici 2030, ce sont bel et bien 50 milliards d'€ qui auront été investis pour notamment 140 km de nouvelles lignes (plus de 200 quand le Grand Paris Express sera entièrement bouclé...), 94 nouvelles stations, 50 km de trams et 40 stations.

24 janvier

Après la réunion hebdomadaire transports entre la Région Île-de-France et Île-de-France Mobilités pour à la fois débriefer les assises du financement d'hier et préparer la commission permanente de demain, je visitais avec Danielle VALERO et Medhy ZEGHOUF les locaux de 12 000 m² du nouveau siège de la CAF situé dans l'ancien bâtiment HP puis Accor de l'avenue du Lac.

Je retrouvais ensuite mes équipes de la direction générale et du cabinet pour un déjeuner hebdomadaire de travail avec un volet « insertion » à l'ordre du jour.

Après une nouvelle distribution de cadeaux au personnel municipal à la CCIE, je m'entretenais avec la présidente de l'Université Paris-Saclay, Estelle IACONA.

Je participais enfin en fin de journée à la Conférence des Maires de notre agglomération Grand Paris Sud.

25 janvier

Je participais d'abord avec Jean-Didier BERGER et Philippe LAURENT à une commission mixte régionale Finances/Transports afin de poursuivre les travaux d'expertise à la suite des assises du financement des transports de lundi, puis échangeais avec mon équipe de l'AMIF.

Je m'entretenais dans l'après-midi tour à tour avec les représentants de nos clubs de football locaux, Évry Football Club et le Football Club de Courcouronnes.

26 janvier

Après la distribution de paniers garnis aux agents municipaux situés à la Mairie annexe de Courcouronnes centre, puis à la Mairie annexe du Canal, j'assistais à la cérémonie des vœux d'Essonne Développement dans les locaux de Genopole.

Je réalisais une captation vidéo pour le lancement de mon compte Tik Tok, puis terminais la distribution de paniers garnis pour l'année 2023 aux agents municipaux situés à l'Hôtel de Ville et dans les locaux de la Police Municipale.

J'assistais ensuite aux vœux de la Maison de quartier des Aunettes, puis à ceux du Département de l'Essonne qui se déroulaient à Brétigny-sur-Orge avec nos 2 conseillers départementaux Cendrine CHAUMONT et Pascal CHATAGNON.

27 janvier

Attaché à un dialogue social de qualité et au bien être de nos agents municipaux, j'introduisais en début de matinée la réunion plénière d'installation du Comité Social Territorial, né de la fusion entre le CHSCT et du CTP, organisée à la suite des élections professionnelles de décembre dernier.

Après avoir vivement remercié les nouveaux représentants du personnel pour leur investissement essentiel au sein de notre collectivité, j'ai évoqué les multiples chantiers que nous aurons à mener collectivement durant les prochaines années notamment en faveur de notre attractivité professionnelle et des conditions de travail de nos personnels municipaux.

J'assistais ensuite en présence de Valérie PÉCRESSE et de Stéphane RAFFALLI à l'inauguration très attendue du nouveau lycée polyvalent Pierre MENDÈS FRANCE à Ris-Orangis qui accueille de nombreux élèves évry-courcouronnais.

Après une réunion bilatérale entre la Ville et la Préfecture de l'Essonne, j'accueillais le Préfet de l'Essonne et le Procureur de la République lors de la séance plénière annuelle de notre CLSPD où nous avons abordé notamment, outre les statistiques de sécurité générales, nos nouveaux dispositifs de prévention des rixes et la lutte contre les violences intra-familiales.

Je me rendais ensuite aux vœux organisés par le Centre social BREL-BRASSENS puis à ceux de la Maison de quartier d'Évry-Sud.

28 janvier

Outre la dégustation d'une antépénultième part de galette offerte par les scouts du groupe Évry-Courcouronnes/Lisses/Bondoufle, j'assistais avec Medhy ZEGHOUF aux vœux du Maire de Corbeil-Essonnes, Bruno PIRIOU.

30 janvier

Après un entretien avec Vincent BOUHIER, Doyen de l'Université d'Évry, je célébrais les vœux au personnel du GIP Genopole, puis recevais dans les locaux de notre biocluster pour une visite de courtoisie le nouveau Directeur Territorial pour l'Essonne de la Caisse des Dépôts, Benoit LEGER.

De retour en mairie, je rencontrais les représentants de RiverCat pour aborder leur projet de navettes fluviales.

Je me rendais en fin de journée à la Préfecture de l'Essonne pour assister aux vœux aux personnalités du Préfet Bertrand GAUME.

31 janvier

Je m'entretenais d'abord avec Jonathan WOFSY, Maire de Chevry-Cossigny, pour évoquer l'organisation des transports sur le territoire de l'Orée de la Brie, puis assistais à la réunion transports entre la Région Île-de-France et Île-de-France Mobilités.

Je tournais ensuite sur le parvis de la gare RER d'Évry-Courcouronnes un reportage sur la « Ligne S » avec Bertrand LAMBERT, pour son émission Parigo diffusée sur France 3 Paris Île-de-France.

Je participais à une réunion avec Grand Paris Sud portant sur le financement d'un projet du Muséum National d'Histoire Naturelle.

Je me rendais ensuite, accompagné de Danielle VALERO et d'Olivier POTOKAR, dans 2 associations caritatives du territoire, l'épicerie sociale Épisode et les Restos du Cœur de Courcouronnes, sur les 4 qui bénéficieront de cette action nécessaire de solidarité de la Ville, pour leur remettre le reliquat des colis Seniors, soit 42 colis.

1^{er} février

Outre ma participation ce matin aux Bureaux de l'AMIF et de l'AMIF Partenaires suivi d'un déjeuner de travail avec Sophie RIGAULT et Marion VERGEYLEN, je recevais en milieu d'après-midi le Père Jean-Marie NOSI, nouveau prêtre des secteurs ex-Courcouronnes, Lisses et Bondoufle.

Je participais en fin d'après-midi à la permanence avec les habitants à l'école élémentaire Paul BERT entouré d'élus et des membres de mon cabinet, puis assistais à l'Hôtel de Ville au forum de clôture de la concertation du centre-ville avec un public attentif, studieux et participatif.

2 février

Je participais en début de matinée au comité des financeurs du projet EOLE, pour lequel je présenterai une délibération lors de la prochaine Commission permanente de la Région Ile-de-France.

J'étais ensuite auditionné par le CESER au sujet de la politique régionale fret et logistique, avant de présider l'installation du nouveau Comité Social et Territorial (ex-Comité Technique) d'Île-de-France Mobilités après les élections professionnelles de décembre dernier.

Je recevais avec Medhy ZEGHOUF le nouveau Directeur de la Scène Nationale de l'Essonne, Matthias TRONQUAL, pour un déjeuner de travail qui nous a permis d'évoquer la programmation et l'évolution territoriale de notre scène nationale, mais aussi les nécessaires travaux à initier sur un bâtiment fanion de notre commune très vieillissant.

Après la réunion hebdomadaire avec mes équipes du cabinet et de la direction générale et l'étude de quelques dossiers, dont la préparation du prochain conseil municipal de la semaine prochaine, je terminais cette journée par un bureau municipal autour de mon équipe municipale.

3 février

Je participais avec les élus de la majorité régionale à un point sur les différents enjeux liés au SDRIF-E organisé par Jean-Philippe DUGOIN-CLÉMENT.

6 février

J'accueillais avec notamment Michel BISSON, François DUROVRAY, Jean-Philippe DUGOIN-CLÉMENT, Marie GUÉVENOUX, les représentants de Genopole et de l'Université d'Évry, une délégation du Muséum National d'Histoire Naturelle pour une longue visite sur notre territoire dans le cadre d'un appel à manifestation d'intérêt initié afin de créer un centre de conservation et de recherche sur les collections du musée. C'est un dossier que nous portons et défendons en effet collectivement, le site visé étant situé à Ris-Orangis, et qui offrirait d'incroyables possibilités à travers la richesse de la recherche et ses infinies applications.

7 février

Après une réunion de l'Union des Maires de l'Essonne avec son Président Francisque VIGOUROUX et nos collègues essonnais, autour du Préfet de l'Essonne et des services déconcentrés de l'État, je participais avec Grégoire de LASTEYRIE à la réunion hebdomadaire transports entre la Région Île-de-France et Île-de-France Mobilités.

J'assistais ensuite au lancement de l'édition 2023 du Club Agora autour de Nora HAMADI au centre commercial régional Évry 2 avec comme thème de ce 1^{er} débat la vie chère et l'alimentation.

L'après-midi était consacrée à notre Agglomération Grand Paris Sud avec d'abord une réunion Présidence/Cabinet/Direction générale puis une Conférence de l'Exécutif portant sur le budget 2023.

8 février

Je participais en matinée au séminaire sur les lignes de bus express en Île-de-France en présence notamment de François DUROVRAY et Valérie PÉCRESSÉ, avant de rejoindre le Club Agora dont le 2^{ème} débat, passionnant, portait sur l'école avec les intervenantes Najat VALLAUD-BELKACEM, ancienne Ministre de l'Éducation Nationale et actuellement Présidente de l'ONG ONE, Louise TOURRET, journaliste spécialiste des questions d'éducation et productrice de « Être et Savoir » sur France Culture, et Fatima AIT BOUNOUA, professeure de lettres en quartiers populaires et ancienne chroniqueuse de l'émission « Les Grandes Gueules » sur RMC, et la participation active de notre association locale Génération II Citoyenneté Intégration.

J'assistais dans l'après-midi au Comité de pilotage portant sur la Ligne Nouvelle Paris/Normandie.

9 février

Je débutais ce jeudi en partageant quelques moments du tournage situé allée Ronsard et rue Mozart de la série « Pamela Rose, la série », déclinée du film culte éponyme, qui sera prochainement diffusée sur Canal +.

Comme chaque année, je me suis ensuite plié au foyer club, avec Danielle VALERO, Medhy ZEGHOUF et Olivier POTOKAR, au jeu des questions-réponses, 80 cette année, devant nos seniors dans le cadre du « Forum de l'URE ».

J'assistais, en présence de ses proches, d'élus, d'amis et d'habitants, aux obsèques de notre regrettée Geneviève STOCK, militante combative et courageuse, qui se déroulaient à la cathédrale d'Évry-Courcouronnes.

Après la réunion hebdomadaire entre mes équipes du cabinet et de la direction générale, puis un passage rapide au Théâtre de l'Agora pour un nouveau débat du Club Agora sur le thème : « Peut-on être une femme dans un métier d'homme ? », je revenais en mairie pour assister au bureau municipal de pré-conseil, avant de présider à partir de 20h notre Conseil municipal, diffusé en live sur Facebook, consacré en grande partie au budget 2023.

COMMUNICATIONS DU MAIRE

Retour sur les vœux 2023

Après 2 ans de crise liée au Covid-19 qui nous ont empêchés d'organiser physiquement la cérémonie des vœux à la population, c'est avec beaucoup de plaisir que nous avons pu retrouver cette année les quelque 1000 habitants et personnalités qui nous ont fait l'honneur d'être présents ce 7 janvier à l'Hôtel de Ville.

Contrairement à 2019 et à 2020, nous avons fait cette année en effet le choix de fusionner les 2 cérémonies traditionnelles en un seul lieu pour répondre notamment à l'objectif d'en limiter le coût en cette période de sobriété nécessaire, tout en maintenant une qualité d'accueil à la hauteur des attentes de notre population.

Je tiens au nom du Conseil municipal à la remercier chaleureusement de sa mobilisation, ainsi que tout notre personnel municipal qui a grandement contribué à la réussite de cet événement.

Fêtes de début d'année

Ce début d'année a également été l'occasion pour les associations de notre territoire ainsi que nos Maisons de quartiers d'organiser aux quatre coins de la ville de nombreux moments festifs et conviviaux autour d'une galette. Elles ont ainsi démontré que leur mobilisation pour animer nos quartiers demeurait intacte et que nos équipements de proximité retrouvaient toute leur raison d'être. Je tiens à saluer leur engagement sans faille au service de nos habitants.

Participation citoyenne

Tout en regrettant que les habitants présents lors des multiples instances de participation citoyenne, soient parfois trop peu nombreux au regard des moyens déployés par la Ville (agents municipaux mobilisés pour préparer en amont les réunions puis suivre les nombreux dossiers, service communication, etc...), je tiens tout de même également à saluer toutes celles et ceux qui s'investissent avec exemplarité dans leur fonctionnement, et en particulier dans les réunions qui se sont dernièrement déroulées dans les Conseils de quartier du Village et des Aunettes ainsi que lors du Forum de clôture de la concertation du centre-ville.

J'en profite d'ailleurs pour rappeler que nos Conseils de quartier sont ouverts à tous les habitants, et qu'ils participent à la vie sociale et culturelle de notre ville, mais également au renforcement de son expression démocratique.

Hommage

Enfin, je me permets d'avoir une pensée particulière lors de ce conseil envers les habitants, agents ou ex-agents municipaux actuellement hospitalisés ou rencontrant des problèmes de santé, parfois graves, et en particulier pour Philippe, et souhaite également honorer la mémoire d'Ayoub, Christophe, Miroslav, Marie-Françoise et Geneviève - à qui j'ai rendu un dernier hommage cet après-midi à la cathédrale, accompagné de nombreux élus, amis et habitants - qui nous ont depuis la fin de l'année tristement quittés.

Fin des communications du Maire.

Monsieur le Maire : Chers amis, je vous remercie pour ces points d'information. Nous n'avons reçu aucune question orale ou motion, vous avez un dossier complémentaire remis sur table que je vais rapporter dans un instant, puisqu'il s'agit d'un dossier concernant une subvention exceptionnelle dans le cadre du séisme qui a frappé sévèrement la Turquie et la Syrie.

Pour information également, vous avez sur l'espace « Nuageuse » le rapport annuel des indemnités des élus, vous savez que c'est obligatoire, nous le faisons tous les ans depuis plusieurs années maintenant et je vous propose que nous rentrions maintenant dans le cœur du sujet de notre Conseil Municipal de ce soir.

1) Soutien à la Turquie et à la Syrie – Approbation du versement d'une subvention exceptionnelle au comité international de la croix rouge dans le cadre de l'aide matérielle à apporter aux populations sinistrées

Le dossier est présenté par Stéphane BEAUDET

Monsieur le Maire : Le premier point à l'ordre du jour, que nous appellerons le point zéro, rajouté sur table, a donc trait aux tremblements de terre qui sont survenus jeudi. « Sont », puisqu'il y a évidemment les répliques qui, au moment, où tout est détruit et où nous avons encore des blessés sous les décombres, peuvent engendrer de nouvelles victimes. Les secousses successives ont presque autant d'importance que le tremblement de terre initial lui-même, qui a frappé quasiment 5 millions de personnes qui sont aujourd'hui dans une situation de vulnérabilité que chacune et chacun d'entre nous peuvent regarder sur les chaînes d'informations.

Nous souhaitons donc, comme le fera d'ailleurs Grand Paris Sud mercredi prochain pour le même montant, nous engager comme nous le faisons assez régulièrement sur ce type de catastrophe, dans un élan de solidarité internationale pour venir en aide aux populations civiles qui sont sinistrées, en proposant une subvention de 10 000 € que nous remettrons au Comité International de la Croix Rouge au titre de l'aide matérielle apportée sur place.

Après présentation du dossier, Monsieur le Maire ouvre le débat.

Pas de questions, pas de débat.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- AUTORISE le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 10 000 euros (dix mille euros) au Comité International de la Croix-Rouge dans le cadre de l'aide matérielle à apporter aux populations sinistrées en Turquie et en Syrie.
- DIT que les crédits seront inscrits au budget supplémentaire de l'exercice en cours.
- AUTORISE le Maire ou un Adjoint au Maire ou un Conseiller municipal ayant reçu délégation dans le domaine concerné à signer tout document relatif à cette attribution de subvention.

2) Actualisation des désignations d'élus au sein des Conseils d'école

Le dossier est présenté par Medhy ZEGHOUF

En raison de modifications d'organisation, il convient de procéder à de nouvelles désignations pur certains conseils d'école :

Maternelle Lamartine: Désignation de Marie-Thérèse PLAUD (en lieu et place de Najwa EL HAITE).

Elémentaire Jacques Cartier: Désignation de Marie-Thérèse PLAUD (en lieu et place de Najwa EL HAITE).

Maternelle et Elémentaire Champs Elysées : Désignation de Fadila BEN DOULAT (en lieu et place de Najwa EL HAITE - les établissements étaient auparavant désignés comme Groupe Scolaire Champs Elysées)

Maternelle et Elémentaire Maurice Genevoix : Désignation de Dioulaba INJAI (les établissements étaient auparavant désignés comme Groupe Scolaire Genevoix)

Maternelle la Poule Rousse : Désignation de Virginie VILLEMIN (en lieu et place de Dioulaba INJAI)

Elémentaire Paul Gauguin : Désignation de Gérard GIANATI (en lieu et place de Corinne BOURGEOIS)

Primaire Jacques Brel : Désignation de Gérard GIANATI (en lieu et place de Corinne BOURGEOIS)

Les autres désignations sur les conseils d'école restent inchangées.

Il est demandé au Conseil municipal de procéder à l'actualisation des désignations sur les conseils d'écoles indiqués.

Monsieur le Maire : Merci Medhy, je remercie les élus qui s'astreignent à participer à tous ces Conseils d'écoles et il y en a beaucoup cette semaine, notamment beaucoup ce soir. Je vois des sourires pour celles et ceux qui enchaînent Conseils d'écoles et Conseil Municipal.

Après présentation du dossier, Monsieur le Maire ouvre le débat.

Pas de questions, pas de débat.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à la majorité (46 pour, 0 contre, 4 abstention)

S'abstenant :

Rémy COURTAUX (Agissons Citoyens pour Evry-Courcouronnes EELV, PS,PCF, GENERATIONS S, ENSEMBLE), Rafik GARNIT (Agissons Citoyens pour Evry-Courcouronnes EELV, PS,PCF, GENERATIONS S, ENSEMBLE), Sabine PELLERIN (Agissons Citoyens pour Evry-Courcouronnes EELV, PS,PCF, GENERATIONS S, ENSEMBLE), Pétroline BEROT (Agissons Citoyens pour Evry-Courcouronnes EELV, PS,PCF, GENERATIONS S, ENSEMBLE)

- DESIGNER les élus suivants pour représenter la Commune sur les conseils d'écoles indiqués :

Maternelle Lamartine: Marie-Thérèse PLAUD (en lieu et place de Najwa EL HAITE)

Elémentaire Jacques Cartier: Marie-Thérèse PLAUD (en lieu et place de Najwa EL HAITE)

Maternelle et Elémentaire Champs Elysées : Fadila BEN DOULAT (en lieu et place de Najwa EL HAITE - les établissements étaient auparavant désignés comme Groupe Scolaire Champs Elysées)

Maternelle et Elémentaire Maurice Genevoix : Dioulaba INJAI (les établissements étaient auparavant désignés comme Groupe Scolaire Genevoix)

Maternelle la Poule Rousse : Virginie VILLEMIN (en lieu et place de Dioulaba INJAI)

Elémentaire Paul Gauguin : Gérard GIANATI (en lieu et place de Corinne BOURGEOIS)

Primaire Jacques Brel : Gérard GIANATI (en lieu et place de Corinne BOURGEOIS)

- DIT que les désignations sur les conseil d'écoles non modifiées par la présente délibération restent en vigueur.

3) Rapport 2022 sur l'état de la collectivité en matière d'égalité femmes-hommes

Monsieur le Maire : Nous rentrons maintenant dans 3 ou 4 délibérations, qui sont d'ailleurs des « PREND ACTE », ce ne sont pas des délibérations soumises à vote mais elles sont importantes pour la vie de la Collectivité puisque ce sont différents rapports sur des thématiques et nous commençons chaque année par Virginie VILLEMIN sur le rapport 2022 sur l'état de la Collectivité

en matière d'égalité femmes-hommes.

Le dossier est présenté par Virginie VILLEMIN

Instaurée par la Loi du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes, l'obligation de présenter un rapport sur l'état de la collectivité en matière d'égalité entre les femmes et les hommes s'impose aux communes de plus de 20 000 habitants.

Celui-ci présente des données ressources humaines, ainsi que la politique menée en matière d'égalité entre les femmes et les hommes sur le territoire en direction des habitants au cours de l'année 2022 dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'actions en cours, intégré à la Stratégie Municipale de Lutte Contre les Discriminations, dont les axes prioritaires sont les suivants :

- La promotion de l'égalité à travers l'éducation ;
- La lutte contre les violences sexistes et sexuelles ;
- La lutte contre les inégalités professionnelles.

Il est demandé au Conseil municipal de prendre acte de la présentation du rapport 2022 sur l'état de la collectivité en matière d'égalité femmes-hommes.

Monsieur le Maire : Merci Virginie, à la fois pour ton action constante avec les services et puis pour ta concision dans ce rapport.

Après présentation du dossier, Monsieur le Maire ouvre le débat.

Farida AMRANI : Merci Monsieur le Maire, chers collègues. Hélas, notre Ville d'Evry-Courcouronnes, comme le territoire un peu partout, comme employeur notamment, n'est pas épargnée par les inégalités de genre qui minent en fait l'ensemble de la société française.

A Evry-Courcouronnes, l'écart de salaire est toujours de 285 euros entre les hommes et les femmes. A Evry-Courcouronnes, les femmes sont trois fois plus en contrat de précarité que les hommes. Permettez-moi d'ailleurs de noter que cette précarité - ici comme ailleurs - dans la carrière des femmes est l'un des arguments de mon engagement aux côtés de millions de français contre la réforme des retraites qui pénalisera les femmes toujours et encore, victimes de ce système sexiste.

J'en reviens au rapport. Permettez-moi de saluer les services municipaux pour leur engagement, les partenaires, tant institutionnels qu'associatifs, qui s'engagent pour l'égalité. L'engagement de la Ville est indispensable à travers plusieurs actions, vous rattrapez votre retard et c'est une bonne nouvelle ! Vous allez enfin répondre à l'obligation légale de la loi de 2019 avec la mise en place d'un plan pour l'égalité professionnelle et vous avez adhéré, il me semble, au centre Hubertine Auclert en 2022, mieux vaut tard que jamais.

Concernant la présentation des actions pour les luttes contre les stéréotypes et les inégalités de genre, il serait utile de disposer de données chiffrées sur les actions menées par la Municipalité, pour analyser et évaluer les politiques publiques sur les violences conjugales et sexuelles, sur les propositions - et notamment la proportion filles-garçons qui participent aux actions et qui utilisent les structures municipales - et sur les destinataires des aides municipales, je pense notamment aux familles monoparentales.

Une politique doit avoir des objectifs, doit analyser ses impacts, ce qui est en fait, dans tous les cas, indispensable, mais il me semble intéressant d'objectiver votre politique afin d'assurer que ce ne soit pas dans l'incantation, voilà merci.

Monsieur le Maire : Ça, en matière d'incantation..., Virginie ? Il y a la vraie vie et puis il y a ceux qui gèrent...

Virginie VILLEMIN : Il y a des choses sur lesquelles je ne pourrai pas répondre et je ne souhaite pas répondre, parce que cela me semble pas forcément important.

Quant au Centre Hubertine Auclert, nous sommes élus au conseil d'administration, les choses prennent leur temps et nous travaillons avec eux. Enfin, je ne vois pas à quoi sert cette remarque « mieux vaut tard que jamais », en tout cas elle n'est pas utile pour les habitants. On travaillait déjà avec le Centre Hubertine Auclert avant.

Monsieur le Maire : Je ne crois pas en tout cas que l'on nous ait sollicités par le passé pour y adhérer ?

Virginie VILLEMEN : Non, et puis nous travaillions déjà avec eux notamment avec des expositions. Nous avons pris une adhésion parce qu'elle a été renouvelée mais le travail se faisait déjà en amont, donc votre remarque me semble un peu déplacée... Enfin, il faut peut-être connaître les choses avant d'y répondre.

Pour le reste : pour les données RH, je laisserai Ronan (FLEURY) aborder cette question, sachant qu'effectivement, l'écart se réduit, et je crois qu'il y a des choses – nous en avons parlé avec Ronan hier - qui se mettent en place. Les hommes prennent rarement des congés paternité. Il y a des choses qui tiennent, les femmes sont à tous les plus hauts postes au niveau de la Mairie, les hommes participent de plus en plus au télétravail, donc cela veut dire qu'il y a des choses qui sont en train d'évoluer socialement. Nous ne pourrions pas revenir sur des siècles d'inégalité, comme cela, en un rien de temps. Et quand je dis que je suis fière et que nous avançons ensemble, je pense qu'il faut aussi savoir laisser le temps.

Pour le reste, si Ronan veut répondre sur les questions RH ? Quant aux questions de sensibilisation, il y a énormément d'actions qui sont menées sur le territoire, nous n'avons jamais discriminé les familles monoparentales, le travail est fait également. Donc voilà, je n'ai pas tout à fait saisi vos remarques, qui en fait me semblent un peu..., pas tout à fait bienveillantes en tout cas.

Monsieur le Maire : Je te préparerai une note écrite pour le prochain Conseil Municipal ne t'inquiète pas. Ronan ?

Ronan FLEURY : Quelques éléments : effectivement, il reste une différence de rémunération moyenne encore trop importante puisqu'elle est de 9,76 % - l'année dernière elle était de 15 % - quand on prend la somme des rémunérations des femmes et la somme des rémunérations des hommes et que l'on divise le tout.

Tous nos chiffres ne sont pas à l'égalité. (*à Farida AMRANI*) Je vais prendre un premier exemple qui est la population globale des 1600 agents d'Evry-Courcouronnes. 68 % de ces agents sont des femmes, 32 % sont des hommes. Si nous voulions être à la stricte égalité hommes-femmes, il faudrait qu'on ait 50/50, est-ce à dire que nous allons interdire aux femmes de postuler pour rééquilibrer et avoir 50 % d'hommes et 50 % de femmes ? Ce n'est pas souhaitable.

Nous avons 68 % de femmes mais, dans les cadres A, la catégorie la plus importante, 77 % de cette catégorie sont des femmes. Notre Directrice Générale des Services est une femme, ce qui est quand même à saluer dans une ville assez importante, c'est une très bonne chose. Mais effectivement, comment expliquer cette différence de rémunération...

Monsieur le Maire : (*parlant de la Directrice Générale des Services*) Laquelle était par le passé, Directrice des Services Techniques et gérait des hommes, chapeau bas !

Ronan FLEURY : Tout à fait ! Et d'ailleurs la filière technique est une filière essentiellement masculine. (*à Farida AMRANI*) Vous savez qu'il y a des filières, la Police Municipale est une filière essentiellement masculine et les femmes progressent dans la filière technique et dans la filière de la Police Municipale. Dans la filière médico-sociale, 99 % des agents sont des femmes.

Nous avons beaucoup de phénomènes qui sont effectivement genrés dans l'emploi, mais pas seulement dans la fonction publique, c'est vrai dans le privé aussi. Nous avons extrêmement de mal à avoir par exemple, des personnels féminins - cela arrive de temps en temps - dans les espaces verts. D'ailleurs, quand il y a un personnel féminin ou plusieurs personnels féminins dans

les espaces verts, l'équipe en question est très contente.

A contrario, dans le monde de la petite enfance, pratiquement aucun homme ne postule. Ce n'est pas normal mais ce n'est pas de notre fait. Nous essayons d'aller à l'encontre de ces phénomènes mais enfin, il faut « ramer » sérieusement pour changer les comportements !

Virginie parlait du télétravail. Avant le Covid, le télétravail était peu pratiqué et il l'était à 100 % par les femmes, pourquoi ? Parce que les hommes ne s'autorisaient pas à demander du télétravail. Pourquoi ? Nous pourrions en faire des études, c'était ainsi... Grâce, si je puis dire, au Covid et au télétravail généralisé et obligatoire, aujourd'hui, sur le télétravail nous sommes à 50/50, c'est à dire autant d'hommes que de femmes, il n'y a plus de différence dans la demande du télétravail.

Donc, nous avons évolué là-dessus mais nous n'avons pas évolué sur les congés parentaux qui ne sont pris que par des femmes. Est-ce notre faute ? Non. Nous essayons de faire le maximum pour que les hommes s'autorisent à prendre des congés parentaux mais nous ne changerons pas la société. Sur le temps partiel, il est effectivement essentiellement féminin, parce qu'aujourd'hui les hommes sont tout à fait en droit de demander un temps partiel mais, dans nos effectifs, il est extrêmement rare qu'un homme demande du temps partiel. Est-ce notre faute ? Non. Est-ce que nous faisons le nécessaire pour dire aux hommes : vous avez le droit aussi de demander du temps partiel ? Oui, mais nous ne changerons pas la société d'un claquement de doigts.

Le temps partiel, de ce fait, c'est aussi ce qui explique en partie la différence de rémunération, parce qu'une personne qui est à mi-temps est présente intégralement mais son salaire est divisé par deux puisqu'elle travaille à mi-temps. Donc comme le temps partiel est 100 % féminin forcément cela baisse.

Les deux éléments qui expliquent les différences de rémunération, c'est le temps partiel exclusivement féminin et, dans les filières, les rémunérations qui ne sont pas identiques : la filière technique rémunère mieux que la filière animation, c'est comme cela, c'est structurel, ce n'est pas de notre fait et, dans la filière technique, il y a plus d'hommes que de femmes.

Monsieur le Maire : Merci Ronan, voilà qui est extrêmement précis. Rémy COURTAUX ?

Rémy COURTAUX : Bonsoir à toutes et à tous. Je voudrais m'adresser à Madame la Députée – ou le Député, je ne sais pas comment il faut le dire, puisqu'on est dans le cadre de l'égalité hommes / femmes - vous avez annoncé une différence de revenus de 185 € entre les hommes et les femmes pour la Ville d'Evry-Courcouronnes. Vous parlez de toute la population ou juste des personnes au sein de la Commune ?

Farida AMRANI : Je parle du rapport, donc des agents municipaux.

Monsieur le Maire : C'est le point sur lequel vient, très précisément, de répondre Ronan FLEURY, de façon particulièrement argumentée. Monsieur SERIDJI ?

Azzedine SERIDJI : Bonsoir. Monsieur FLEURY, on parle de 185 € de différence à expérience égale. Quand ?

Monsieur le Maire : Je crois que vous n'avez pas écouté l'explication...

Azzedine SERIDJI : D'accord. Quand, ici, à la Ville d'Evry-Courcouronnes, allons-nous rattraper ce retard ?

Monsieur le Maire : Je suis désolé, je vous invite à avoir une discussion après le Conseil municipal, parce qu'il (*Ronan FLEURY*) vient d'expliquer qu'il n'y a pas de retard et que, d'une certaine manière, on confond des emplois à mi-temps avec des emplois à plein temps et des filières. Je veux bien que vous ayez une petite explication complémentaire mais on ne va peut-être pas la refaire une 2^e fois. Enfin pardon, mais l'explication de Ronan FLEURY était particulièrement argumentée et claire.

Plus de questions, plus de débat.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- PREND ACTE du rapport annuel 2022 sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes de la Commune d'Evry-Courcouronnes.

4) Rapport 2022 sur l'état des lieux de l'application du principe de laïcité au sein de la collectivité

Le dossier est présenté par Agnès OMER

Instauré par le Décret n° 2021-1802 du 23 décembre 2021 relatif au référent laïcité dans la fonction publique, un rapport annuel d'activité qui dresse un état des lieux de l'application du principe de laïcité au sein de la Collectivité doit être établi. Celui-ci rend compte de l'ensemble des actions menées durant l'année écoulée, notamment au titre de la mise en œuvre du plan d'actions laïcité 2022-2024, tel qu'il a été adopté à travers la Stratégie Municipale de Lutte Contre Les Discriminations et qui recoupe les axes prioritaires suivants :

- Le respect de la neutralité du service public ;
- La promotion de la laïcité, de la liberté de conscience et de la diversité des croyances ;
- La lutte contre la radicalisation religieuse.

Il est demandé au Conseil municipal de prendre acte de la présentation du rapport annuel 2022 d'état des lieux de l'application du principe de laïcité au sein de la collectivité.

Après présentation du dossier, Monsieur le Maire ouvre le débat.

Pas de questions, pas de débat.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- PREND ACTE du rapport annuel 2022 d'état des lieux de l'application du principe de laïcité au sein de la collectivité.

5) Rapport sur la situation de la commune en matière de développement durable - Année 2022

Monsieur le Maire : Point suivant, à plusieurs voix cette fois, comme l'année dernière, le Rapport sur la situation de la Commune en matière de Développement Durable qui est une politique transverse, c'est la raison pour laquelle plusieurs élus vont prendre la parole, en vous demandant à chacun d'être le plus concis possible.

Danielle VALERO : Ce rapport concerne les actions qui ont été faites par la Ville en matière de développement durable en 2022 et les perspectives pour 2023.

Cela ne vous a pas échappé, nous sommes dans une crise sanitaire, nous avons en plus une crise un peu sécuritaire, une crise de l'énergie et un dérèglement climatique que plus personne, évidemment, ne peut nier. Il s'agit donc de faire preuve d'une plus grande sobriété. Les actions évoluent fortement quand même : il s'agit de consommer moins d'énergie, de produire moins de déchets et d'orienter les achats plutôt vers l'occasion et de recourir aux mobilités douces. Il s'agit aussi de sensibiliser et, vous allez le voir après, de sensibiliser à ce que l'on fait et aux sujets que l'on traite.

Ce rapport effectivement est à plusieurs voix, beaucoup cette fois-ci, encore plus que la dernière fois avec plusieurs de mes collègues qui sont d'ailleurs à cette table. Je donne la parole à Pierre PROT pour la partie Energie.

Pierre PROT (Sur le point du rapport : « Energie, une sobriété énergétique renforcée ») :

Merci et bonsoir.

C'est la première partie de ce rapport sur le Développement Durable. L'année 2023 a été marquée, chacun le sait, par une hausse extraordinaire des prix de l'énergie et vous vous souvenez que nous avons pris en septembre des mesures fortes pour lutter contre cela.

Cela aura été l'opportunité de faire d'une pierre deux coups, si je peux dire, parce que nous avons été obligés, à cause de l'augmentation des tarifs, de prendre ces mesures fortes qui ont un intérêt écologique fort également.

Nous avons été contraints de prendre des mesures qui seront pérennes et nous rendront plus vertueux sur le plan écologique. Elles n'ont pas forcément été confortables pour tous ! En effet, elles concernaient des baisses de chauffage. Concrètement, nous avons déjà ramené les températures aux consignes prévues et, de plus, nous avons baissé les consignes généralement de 21° à 19° et pour les gymnases de 18° à 16°.

Nous avons aussi renouvelé le contrat d'exploitation de chauffage des bâtiments. Le nouveau contrat intéresse l'exploitant aux économies de chauffage que nous faisons, c'est à dire qu'un objectif de consommation est fixé : si la consommation est trop forte l'exploitant s'engage à nous payer des indemnités et si la consommation est plus faible, il empêche la moitié des gains et nous empochons aussi la moitié des gains qu'il réalise par les économies.

C'est un système très vertueux parce que l'objectif qui a été fixé était d'atteindre -22 % de consommation d'énergie. Pour l'instant, nous sommes au milieu de l'hiver - donc j'ai un bilan préliminaire, nous ferons le bilan complet à la fin de l'hiver - l'objectif est en passe d'être atteint à quelques dixièmes de pour cent. Cela représente des économies qui étaient visées de l'ordre de 2 000 mégawatt/heure par an, soit 400 tonnes de CO² - c'est considérable - soit probablement un peu plus que 300 000 € d'énergie.

C'est quelque chose de sensible que nous sommes arrivés à faire grâce à ces mesures, certes, douloureuses pour certains, je le reconnais, mais nous voyons que c'est quelque chose qui aura porté ses fruits.

En parallèle de cela, vous savez que nous menons aussi de gros travaux de rénovation sur beaucoup de bâtiments municipaux. Il y a des investissements, dont les infrastructures de chauffage et de ventilation, notamment dans le cadre du marché d'exploitation dont j'ai parlé. Il y a aussi de grosses rénovations dans les écoles, par exemple l'école Jules Verne qui a été rénovée en 2022.

Sur l'énergie, l'ALEC, l'Agence Locale de l'Energie et du Climat, est le bras armé de la puissance publique pour conseiller les particuliers en rénovation énergétique et nous avons notamment fait avec eux une grosse campagne de communication sur les économies d'énergie.

Sur le volet E&R (Energie Renouvelable), l'année 2022 aura été l'année au cours de laquelle les travaux de la géothermie auront été finalisés. La géothermie c'est un forage sur une nappe d'eau chaude. Nous allons extraire de la chaleur du sol pour l'injecter sur le réseau de chaleur de la Ville. Cette géothermie a été partiellement mise en service au 1^{er} janvier 2023. Elle sera complètement mise en service au 1^{er} avril 2023, ce qui nous permettra de baisser le coût de la chaleur qui avait fortement augmenté à cause des prix de l'énergie qui avaient explosé.

Dans les perspectives sur l'année 2023, ce sont des actions qui ont été commencées en 2022 qui vont se concrétiser en 2023. D'abord la sensibilisation des élèves : 20 classes vont participer au programme WATTY qui est un programme de sensibilisation des élèves à l'énergie sur 3 séances. 20 Classes ce n'est pas énorme, mais une cohorte c'est à peu près 45 classes, cela veut donc dire à peu près la moitié d'une cohorte.

Si cela est concluant sur cette année scolaire, nous renouvelerons pour l'année suivante, de manière à toucher, si possible, tous les élèves de la Ville.

Danielle VALERO : La suite avec Lucas MESLIN pour les mobilités.

Lucas MESLIN (sur le point du rapport « Mobilité , le réflexe deux roues, multiplier les alternatives possibles à la voiture ») : Conformément aux orientations du schéma stratégique cyclable qui préfigure ce que sera à terme, en 2026, le Plan Vélo de la Ville, nous avons déployé une centaine d'arceaux supplémentaires et nous en prévoyons 150 pour le premier semestre de cette année, avec l'installation de 11 bornes d'entretien et de gonflage.

Nous avons engagé une concertation sur la réfection de la piste Troisdorf / Camus / CHSF dont les aménagements se feront durant le premier trimestre 2023. Nous avons également travaillé à l'apaisement des circulations dans le quartier du Village, en lien avec les associations et le Conseil de Quartier, à travers un dispositif de limitation de la vitesse de circulation à 30 km/h et de double sens cyclable qui sera généralisé d'ici à la fin du mois.

Le programme « Savoir rouler à vélo », le fameux SRAV, a permis à 146 enfants de l'Ecole Van Gogh et du Centre de Loisirs Bois Guillaume d'apprendre à circuler en Ville et en autonomie. Une trentaine de nouvelles classes devraient en bénéficier dans l'année à venir. La Ville a d'ailleurs fait l'acquisition de 27 vélos, dans le cadre des Cités Educatives, qui serviront justement pour le SRAV.

Il n'aura échappé à personne qu'en 2022, les trottinettes et vélos à assistance électrique PONY ont fait leur apparition sur la Ville, avec des moyennes hebdomadaires de 1400 trajets pour les trottinettes et près de 200 pour les vélos, et des flottes respectives de 250 et 100 engins. Cette nouvelle offre de mobilité semble avoir trouvé son public notamment - mais pas exclusivement non plus - chez les plus jeunes.

Dans le cadre de l'alliance de travail AGIR Ensemble - qui réunit les grandes écoles de la Ville, la Municipalité et l'Agglomération - une étude a été engagée pour réaliser un plan de déplacement inter-établissements. Cette étude sera bien évidemment intégrée au Plan Vélo.

Enfin, et pour rappel, les agents de la Ville qui se rendent sur leur lieu de travail en vélo, trottinette ou en covoiturant, au minimum 100 jours dans l'année, peuvent solliciter le forfait mobilité durable. De plus en plus de vélos et de trottinettes électriques sont mis à la disposition des agents de la Ville dans le cadre de leurs missions. Je vous remercie.

Danielle VALERO (sur le point du rapport « Santé Environnementale : la qualité de l'air intérieur ») : La Covid, ce n'est évidemment pas souhaitable, mais cela nous a quand même un peu aidés, ou en tout cas poussés, à installer... Vous vous souvenez des capteurs de CO², ces petites boîtes que nous avons mises dans les salles de restauration scolaire ? Nous avons continué le déploiement des capteurs dans les écoles parce que ce n'est pas seulement une histoire de Covid, cela indique la saturation de l'air en dioxyde de carbone et, plus l'air est vicié en dioxyde de carbone, moins les enfants sont réceptifs aux apprentissages et plus tôt on s'endort avant les repas.

Nous avons continué ce travail de santé environnementale au niveau de la qualité de l'air, toujours dans les écoles, dans les crèches et dans les restaurations. Nous avons fait – ou sommes en train de faire - un audit des écoles et des crèches pour voir quels types de pollutions, quels types de polluants, il y a dans ces salles de classes ou ces crèches. Cet audit est réalisé avec le Réseau Environnement Santé, le même réseau qui nous avait aidés - qui nous aide encore d'ailleurs - sur la lutte contre les perturbateurs endocriniens. Toujours sur les perturbateurs - perturbateurs et polluants du quotidien comme on les appelle - nous travaillons aussi sur les produits d'entretien utilisés dans les classes, dans les écoles, pour avoir un air plus sain.

Ensuite, Dominique MARQUE sur l'alimentation.

Dominique MARQUE (sur le point du rapport « Santé Environnement : Alimentation et Territoire ») : Pour l'alimentation, il y a deux axes principaux, les cantines et la sensibilisation aux réflexes nutritionnels.

Sur les cantines, la Ville d'Evry-Courcouronnes applique la Loi EGALIM pour une alimentation saine et durable, qui impose de recourir à 50 % de produits durables et de qualité, dont 20 % issus

de l'agriculture biologique. La Ville d'Evry-Courcouronnes dépasse ces objectifs avec 65 % de produits de qualité, dont 40 % de produits issus d'agriculture biologique.

La deuxième règle de la Loi EGALIM est un repas sans viande par semaine. Ce jour-là, seuls sont servis du poisson et des œufs, non pas en menu exclusif, mais pour l'ensemble des rationnaires.

Les circuits courts et les produits locaux sont valorisés en respectant la saisonnalité, ainsi que les produits labellisés comme Label Rouge, Appellation d'Origine et produits issus de la pêche durable.

Le deuxième axe, ce sont des ateliers qui sont organisés par le CCAS afin de sensibiliser la population aux bonnes bases nutritionnelles, animés par une diététicienne dans le cadre des Maisons de Quartier ou de manifestations dans la Ville.

Danielle VALERO : Pierre (PROT), Myriam (BOUBEL) sur les déchets ?

Myriam BOUBEL (sur le point du rapport « Déchets : Sensibiliser et agir pour réduire les déchets ») : Bonsoir, merci. Parce que les meilleurs déchets sont ceux que l'on ne produit pas, les services de la Ville mènent de nombreuses actions dans les écoles, les centres de loisirs, les Maisons de Quartier et aussi au cours de nombreuses manifestations pour sensibiliser et agir pour la réduction des déchets.

Cette année, nous avons souhaité mettre en avant deux événements. D'abord « Essonne Verte-Essonne Propre » le 1^{er} juin. De nombreuses animations ont également eu lieu dans le Parc des Coquibus dans le cadre d'une opération également proposée par le Conseil Départemental et dans celui de la Semaine Européenne de la réduction des déchets, du 19 au 27 novembre, axée cette année sur la lutte contre les déchets textiles.

Dans les perspectives 2023, outre la poursuite de toutes les actions et animations, la Ville continue le déploiement des bornes de tri dans les bâtiments. En plus des 42 espaces composés de deux bornes de tri déjà existants, 118 espaces vont être installés dans les Maisons de Quartier, les structures jeunesse, les centres de loisirs et les gymnases.

Pierre PROT (sur la partie du rapport « Déchets : Lutte contre les dépôts sauvages ») : Les dépôts sauvages, ce sont des lieux où des habitants commettent des actes d'incivilité en apportant des déchets sur la voie publique. Nous avons une soixantaine de points noirs de dépôts sauvages sur la Ville. C'est une nuisance grave et très pénible pour l'image de la Ville et qui pose aussi des problèmes d'hygiène.

La lutte contre ces dépôts sauvages s'est accentuée en 2022 avec une montée en puissance de la Brigade Verte. Nous avons identifié un nombre limité de points noirs, sélectionnés comme prioritaires, et la Brigade Verte a agi plus fortement sur ces points avec une montée en puissance de la verbalisation, des enquêtes de recherche des propriétaires, qui ont d'ailleurs permis de retrouver un certain nombre de propriétaires qui ont retiré par eux mêmes les déchets ou qui ont été verbalisés.

Nous avons également mis en place cette année la signalisation des dépôts sauvages par de la Rubalise explicite qui indique que ce n'est pas une manière normale de faire et il semble que cela aussi ait un effet.

Vous savez que nous avons, depuis longtemps, un service de ramassage quotidien de ces dépôts sauvages avec un camion qui fait la tournée dans la Ville. Tous les ans, il y avait de plus en plus, chaque année, de tonnages ramassés. Cette année, les chiffres se mettent à plafonner, voire ont peut-être baissé. En tout cas, il semblerait que l'on ait atteint un pic, donc est-ce que la tendance va se confirmer ? Nous l'espérons. Pour l'an prochain, il y a des perspectives d'amélioration, notamment de la communication auprès de ces points noirs, nous verrons si cela continue à porter ses fruits.

Danielle VALERO : Ensuite, Medhy ZEGHOUF.

Medhy ZEGHOUF (sur la partie du rapport « Tous acteurs de la transition écologique : Agir ensemble pour un campus durable ») : Merci Danielle. Pour la partie « Tous acteurs », vous savez que nous avons la chance d'avoir plus de 10 000 étudiants sur la Ville d'Evry-Courcouronnes, un grand campus, un certain nombre de grandes écoles et d'universités.

Il existe un label national qui s'appelle « Agir Ensemble », sous-titre « campus durable en villes durables ». L'idée c'est de mobiliser les acteurs de la Ville que sont ces 10 000 étudiants à travers ce label et à travers un plan d'actions. Nous avons obtenu le prolongement de ce label pour l'année universitaire 2022/2023 et, une nouveauté par rapport aux années précédentes, nous lançons cette année le premier appel à projets à destination des associations étudiantes pour leur permettre de s'engager plus en amont, plus en avant avec nous sur ces sujets-là.

Le jury se réunira à la fin du mois de février pour pouvoir délibérer et subventionner les projets que les associations étudiantes nous ont d'ores et déjà déposés, je crois que nous en avons reçu 5 ou 6, pour une première année sur un petit budget, c'est déjà pas mal.

Danielle VALERO : Claude sur les équipements de quartier ?

Claude MAISONNAVE-COUTEROU (sur la partie du rapport « Tous acteurs de la transition écologique : Les Maisons de Quartier mobilisées pour la transition écologique – numérique responsable ») : Bonsoir. La transition écologique c'est avant tout et surtout de la pédagogie et de la sensibilisation. Nos Maisons de Quartier sont mobilisées sur cette question, notamment les Aunettes et les Epinettes, qui ont organisé des ateliers qui se concentraient sur la consommation durable et responsable et qui ont proposé aux habitants des ateliers sur la réparation d'objets cassés, inutilisés, l'initiation au jardinage et à l'art floral.

Il faut aussi noter les Repair Cafés qui ont lieu une fois par mois dans les Maisons de Quartiers et les Centres Sociaux Brel-Brassens, Bois Sauvage et Aunettes qui accompagnent les usagers dans la réparation de petits outils électroménagers et qui permettent de pouvoir augmenter leur utilisation.

J'en profite ici pour passer à un sujet de perspective - je le fais maintenant comme cela je ne le ferai pas après - et évoquer la question du numérique responsable que je vous avais présentée lors du précédent Conseil Municipal, concernant le pilote que nous faisons avec l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires, pour nous permettre de mettre en œuvre notre feuille de route qui est une obligation légale liée à la mise en œuvre de la loi REEN (Réduction empreinte Environnementale du Numérique). Nous allons nous concentrer, dans un premier temps, sur les pans de passation des marchés et des achats avec, si possible, l'intégration de matériels reconditionnés dans les dotations numériques des agents et puis d'actions de sensibilisation sur ce sujet.

Danielle VALERO : Et pour finir Pascal, avec l'Assemblée Citoyenne qui a été mobilisée.

Pascal CHATAGNON (sur la partie du rapport « Animation Citoyenne ») : Bonsoir. Au dernier Conseil Municipal, nous avons eu l'occasion de rencontrer les représentants de l'Assemblée Citoyenne qui était venus nous rendre leur avis. Je rappelle que cette Assemblée a été créée en 2022, qu'elle est composée de 53 citoyennes et citoyens qui ont pour objectif de construire une réflexion collective et de formaliser un avis citoyen, pour venir nourrir aussi nos réflexions et nos débats et nos politiques.

Cette année, le sujet qu'ils ont travaillé - c'était la première saisine - concernait la place de la voiture en ville. Ils nous ont présenté deux axes qui se dégagent de leurs travaux : développer et initier à l'usage des modes alternatifs à la voiture individuelle et réguler la place de la voiture.

Nous avons eu une quarantaine de propositions qui découlent de ces différents axes. Je rappelle aussi, que dans les 17 objectifs de développement durable de l'ONU, le quatrième est celui sur l'éducation durable, qui est aussi l'éducation à la citoyenneté par le développement de ces pratiques de participation, donc la boucle est bouclée.

Après présentation du dossier, Monsieur le Maire ouvre le débat.

Monsieur le Maire : Merci à toutes et tous, je pense que cet exercice à plusieurs voix est important et montre encore une fois la porosité, la transversalité de ce sujet dans l'ensemble de l'action municipale. Est-ce qu'il y a des questions sur ce rapport ? Madame AMRANI ?

Farida AMRANI : Merci Monsieur le Maire. Une petite question concernant les capteurs de CO². Pouvez-vous me dire combien vous en avez mis dans les écoles ? Concernant la Brigade Verte, combien d'agents y a-t-il dans cette brigade ? Est-ce que vous pouvez nous donner le nombre de fonctionnaires ? Merci.

Danielle VALERO : Les capteurs de CO² - je crois que je l'avais peut-être déjà dit mais ce n'est pas grave - nous les avons mis dans toutes les salles de restauration des cantines, c'était au début, à l'époque où les enfants étaient masqués en classe mais n'étaient pas masqués à la restauration, cela indiquait à quel moment il fallait aérer et ouvrir les fenêtres.

Pour les classes, compte tenu du nombre de classes et du prix du capteur Aranet - je ne sais pas si vous le savez, cela coûte précisément 231 euros par pièce, quant aux remboursements de l'État, d'ailleurs je ne sais même pas si nous les avons vus ? Non nous ne les avons pas vus, ils étaient prévus à hauteur de 50 euros par capteur - nous avons considéré que nous n'allions pas équiper toutes les classes, d'abord financièrement et parce que cela n'a pas vraiment de sens.

Nous en avons mis deux par école - d'ailleurs il y a des collègues enseignants dans la salle qui l'ont expérimenté, l'enseignant prend le capteur, regarde comment cela fonctionne, c'est à dire à partir de combien de temps le taux monte au dessus de 500, 600, 800 PPM, à partir de quel moment il faut ouvrir la fenêtre – mais, au prix du capteur, nous n'allions pas équiper les 500 salles de classes de la Ville, cela faisait quand même un gros budget.

Farida AMRANI : En gros, combien avons-nous de capteurs ? (*intervention peu audible*).

Danielle VALERO : Je vais calculer, 50 x 2 cela fait 100 plus 50 restos, cela fait 150 plus les crèches, nous avons environ 200 capteurs.

Monsieur le Maire : Pierre (PROT) sur la Brigade Verte ?

Pierre PROT : J'ai vérifié les derniers chiffres : nous avons cinq postes ouverts. Nous avons commencé l'année à un, puis deux, puis trois récemment et nous avons encore deux postes qui sont ouverts mais non encore pourvus.

Monsieur le Maire : Merci Pierre, je rappelle quand même, juste pour la forme, que la Brigade Verte ne devrait pas être de compétence Ville. C'est un choix politique que nous avons fait et que nous assumons vis à vis de la population sur une compétence qui relève plutôt de l'Agglomération. Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Madame BEROT ?

Pétronille BEROT : Juste pour revenir sur quelques points, notamment sur l'énergie.

La communication de l'automne de la Municipalité est reprise sur la réduction de 2 degrés de température dans les équipements municipaux mais est-ce suffisant ? Des efforts ont-ils été faits sur l'éclairage, y compris des équipements municipaux qui restent allumés la nuit, et quel travail vers le secteur privé avec pas mal d'enseignes qui restent allumées toute la nuit ?

La géothermie et le chauffage urbain par les déchets, c'est bien, mais cela se traduit-il concrètement sur la facture des usagers ?

Pour les mobilités, d'accord pour le développement du vélo, mais les pistes existantes, nombreuses, tardent à être rénovées, voire entretenues. Pour les trottinettes PONY, nous constatons aussi le succès mais il y a clairement un besoin d'amplifier le travail de sensibilisation sur la pratique, les dangers, le partage de la route et les chemins doux, le stationnement.

Sur la santé-environnement, rien à signaler, apparemment il y a un audit qui est en cours, donc c'est à suivre.

Sur l'alimentation, application de la loi EGALIM dans les cantines, donc 50 % de nourriture durable, un repas végétarien par semaine. Il faudra suivre aussi ce que va donner le nouveau prestataire depuis le 1^{er} janvier 2023, c'est à dire SODEXO.

Concernant les déchets, on note des changements de la collecte depuis le 1^{er} janvier avec moins de passages dans le pavillonnaire, trois fois par semaine pour le collectif, mais on attend toujours les composteurs annoncés dans nos quartiers pour réduire les déchets ménagers.

Sur les dépôts sauvages, on a eu des annonces, les moyens en hausse pour enrayer le phénomène, le changement sur la collecte des encombrants vont-ils aider à cela ? Merci pour vos réponses.

Monsieur le Maire : Pierre (PROT), sur la plupart des questions et puis Lucas (MESLIN) sur la partie mobilité.

Pierre PROT : Je n'ai pas juste noté la dernière question, la toute dernière ?

Pétronline BEROT : Géothermie et chauffage urbain par les déchets, c'est cela ?

Pierre PROT : Oui et la toute dernière c'était ? (*réponse inaudible de Pétronline BEROT*). Pour la question des 2 degrés de température, est-ce suffisant ? Si on n'écoutait que moi, je mettrais beaucoup moins ! Maintenant, nous sommes dans une Collectivité - je crois que si on allait chez Stéphane ce serait encore plus bas que chez moi le matin - et il faut faire avec tout le monde quand même ! Je sais qu'avec les 19°, il y a déjà des gens mécontents, donc il y a un moment où il faut choisir un compromis.

Je pense qu'on a un compromis acceptable, nous le verrons dans un ou deux ans. Si c'est largement accepté, peut être que l'on mettra 18°, je n'en sais rien du tout, je ne sais pas dire... Comptez sur moi pour le proposer, mais je ne sais pas si nous irons jusque-là... Déjà revenir à 21° c'était quelque chose, faire moins 2 degrés, cela faisait dans les moins 15 % d'économie, donc déjà, on a quelque chose qui me paraît déjà être un bon geste.

Sur le secteur privé : il est privé et nous n'avons pas la main pour l'obliger. Nous avons quand même un petit peu la main par un outil que nous allons mettre en révision cette année, qui est le règlement local de publicité, dans lequel il y a certains leviers à notre disposition pour réglementer cela. Nous allons voir ce que nous pouvons y mettre pour obliger l'extinction au minimum des enseignes lumineuses à une certaine heure ou après la fin d'occupation des locaux.

Il y avait aussi une question sur les équipements municipaux : est-ce que nous y faisons de l'investissement ? Oui, j'ai détaillé plusieurs investissements que nous y faisons, soit des rénovations lourdes soit des rénovations partielles, soit des investissements sur l'outil de chauffage.

Pour les déchets : il y a ce que l'on appelle le passage en C1, ce qui veut dire collecte une fois par semaine, avant nous étions en C2, collecte deux fois par semaine. Il y a des villes qui sont en C 0,5, collecte une fois tous les 15 jours. Ce passage en C1 a été fait uniquement sur les zones pavillonnaires parce que l'on savait que cela ne poserait pas de problème, parce que les locaux poubelles n'étaient pas saturés. Il y a des zones pavillonnaires qui ont un petit local poubelle pour plusieurs maisons et les locaux poubelles sont souvent assez saturés, celles-là nous les avons gardées en C2.

On a fait cela - d'ailleurs c'est l'Agglomération qui a décidé cela, avec notre accord - pour plusieurs raisons : cela diminue les tournées, donc on diminue la quantité de gasoil que l'on met dans les camions, c'est donc plus écologique et plus économique. Et dans cette période où il y a...

Interruption de Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire : Pardon, mais parce que personne n'en parle jamais, et on abîme beaucoup moins les voiries qui sont moins à rénover. Je rappelle que la plupart de nos cités pavillonnaires,

ont des voiries en enrobé sur du sable - ce ne sont pas des infrastructures de route - et quand on n'y fait pas passer de camions, ce sont des dizaines de kilomètres de voiries que nous n'avons pas à refaire.

Pierre PROT : Exactement !

Azzedine SERIDJI : *Intervention inaudible.*

Monsieur le Maire : Ce n'est pas le sujet. D'abord, vous n'avez pas demandé la parole. Monsieur SERIDJI, je vous le dis à chaque Conseil Municipal : quand vous voulez prendre la parole, vous sollicitez la parole, vous ne la prenez pas comme cela à la hussarde et ce que vous évoquez... *Intervention inaudible.* Si ! Vous ne demandez pas la parole et vous parlez ! Là en l'occurrence, vous n'avez pas la parole ! Monsieur PROT.

Pierre PROT : On hérite de la Ville que l'on a et, en effet, pour ces trois raisons, c'est plus écologique et plus économique. Il faut savoir qu'il y a de gros facteurs qui font que le traitement des déchets augmente très fortement : il y a la hausse des coûts de l'énergie, l'inflation générale et puis la hausse des taxes sur l'enfouissement. De manière globale, en moyenne sur la France, le traitement des déchets a augmenté de 10 à 20 %.

Le passage en C1 était une manière d'économiser aussi pour atténuer cette augmentation. Cela a marché, puisque sur l'Agglomération, on économise quand même 1,6 millions d'euros.

Sur le compostage : les composteurs individuels sont disponibles sur simple appel à l'Agglomération. Les composteurs collectifs, nous sommes en train de les installer, certains le sont déjà, par exemple il y en a un au Bois Guillaume qui a été installé récemment. C'est vrai que sur ce sujet nous ne sommes pas encore à un rythme aussi massif de déploiement que sur d'autres choses. Par contre, au 1^{er} janvier 2024, il y a l'obligation de collecte des bio-déchets et nous y travaillons activement à l'Agglomération. Le compostage collectif et le ramassage de bio-déchets en vue de les méthaniser seront deux options que nous allons, à partir de cette date, fortement développer au niveau local dans les quartiers.

Enfin, sur la facture de l'utilisateur : à Vert le Grand, les déchets, les ordures ménagères sont incinérés. La chaleur issue de cette incinération alimente notre réseau de chaleur depuis l'hiver 2019. C'est une chaleur qui a un coût très compétitif : elle est à 18 € le Mégawatt/heure alors que le gaz était aux alentours de 70 € le Mégawatt/heure dans les années où il n'était pas cher et maintenant il coûte dans les 100-150 € le Mégawatt/heure. L'impact de cette incinération de déchets qui alimente le réseau de chaleur, c'est que la moitié de la chaleur est à 18 € au lieu d'être à 100-150 €.

Monsieur le Maire : Merci Pierre pour ces réponses très complètes, Monsieur COURTAUX ?

Rémy COURTAUX : J'aurais une question plutôt pour Monsieur PROT. Vous avez expliqué que nous avons fait une économie de 2000 Mégawatt/heure, du fait de la réduction de la chaleur. J'aimerais savoir, puisqu'on entend dans l'actualité que les boulangers ferment leurs fours à cause des augmentations de tarifs, parfois 7,10,3..., ce qu'il en est pour la Ville d'Evry-Courcouronnes du coût du mégawatt/heure en termes de facturation, ou Kilowatt/heure, et puis la deuxième chose c'est que j'aimerais, en fait, témoigner.

Je suis allé au salon Hyvolution à Paris qui traite de l'hydrogène - Madame PECRESSE est venue aussi, suite à l'inauguration du Lycée Mendès-France - et c'est un secteur qui est en pleine explosion puisque l'on passe de 3000 emplois aujourd'hui à 100 000 emplois prévus en 2030, avec toute une mutation des chaînes de transport, notamment pour le transport lourd, donc les camions poubelles, les bus, les trains, les bateaux, etc. Est-ce que la Ville d'Evry-Courcouronnes s'intéresse à ce domaine ? Puisque nous avons Genopole, peut-être qu'il y a déjà des utilisations ?

Et puis, Monsieur PROT, comme je sais que vous avez géré la transformation des stations d'épuration pour produire du méthane : en l'occurrence, on peut transformer du méthane en hydrogène, sachant que l'hydrogène n'est pas une source énergétique mais un vecteur

énergétique qui permettra de lutter demain contre le CO². Merci.

Monsieur le Maire : Nous allons prendre la dernière question là-bas.

Jean-Baptiste GRAH : Ma question est adressée à Monsieur PROT. Je veux bien, si cela est possible, savoir si après la rénovation des bâtiments et autres, vous avez un bilan de l'année écoulée ? Est-ce qu'on peut le savoir ? Est-ce que vous avez fait des économies ? Est-ce que vous avez un bilan énergétique de l'année écoulée après rénovation des bâtiments, entre autres scolaires et logements ? Merci.

Pierre PROT : Pour le coût des énergies : en effet, il n'explose pas que chez les boulangers, il explose aussi sur notre budget. Le prix de l'électricité que l'on achète au SIPPAREC va environ doubler, donc passer de 150-200 € à 350 ou 400 € le Mégawatt/heure, et cela je vous le dis de mémoire, je n'ai pas le chiffre exact mais ce sont les bons ordres de grandeur. Le prix du gaz, que nous achetons au SIGEIF, va environ quadrupler, pour cette année 2023.

Ensuite, la Ville d'Evry-Courcouronnes s'intéresse à l'hydrogène, pas en tant que ville d'Evry-Courcouronnes, mais via GPS qui a la compétence Energies renouvelables. Je ne vais pas m'étendre sur le sujet, mais en effet, nous allons nous y intéresser, surtout pour la distribution et pour la mobilité. Je reporte quand même le débat à GPS parce que c'est le lieu concerné, mais nous allons en faire.

Sur la méthanisation : pour le moment à confluence, nous allons nous concentrer sur du méthane parce que c'est simple à faire, cela va générer 1,3 millions d'euros de recettes qui vont être en moins à dépenser sur la facture d'eau des usagers. Les investissements vont se terminer en juin et normalement, toujours en juin, nous allons inaugurer le premier mètre cube de gaz vendu sur le réseau GRDF, le premier mètre cube de biogaz généré par la station d'épuration. Pour l'instant il n'est pas prévu d'aller plus loin vers l'hydrogène, parce que nous avons déjà un modèle qui marche là-bas.

Enfin, sur la rénovation : non, je n'ai pas aujourd'hui de bilan sur les économies que nous ont fait faire les travaux. J'ai donné tout à l'heure un pré-bilan qui est d'environ - 22 % de consommation constatés sur les mesures de sobriété. Le bilan lié spécifiquement aux travaux, c'est vrai que c'est quelque chose qu'il faut que je fasse extraire pour les années suivantes, je vous donne rendez vous l'an prochain.

Monsieur le Maire : Merci Pierre, je crois que l'on peut prendre acte que ce débat... Monsieur SERIDJI ? Micro, Monsieur SERIDJI !!

Azzedine SERIDJI : ... J'ai la voix qui porte et malheureusement je n'utilise pas trop le micro, ce n'est pas grave.

Monsieur le Maire : La voix qui porte, cela ne permet pas d'enregistrer le Conseil Municipal.

Azzedine SERIDJI : Ah oui. Monsieur PROT, une question pour vous. Concernant l'éclairage public et les bâtiments publics, est-ce que vous avez prévu de faire des propositions concernant une énergie renouvelable pour faire encore plus d'économies ?

Monsieur le Maire : Alors là, en l'occurrence, maintenant vous pouvez couper le micro. Coupez le micro ! Non mais, on finira par y arriver... Pierre ?

Pierre PROT : Sur l'éclairage public, il y a plusieurs points : il y a déjà l'éclairage dans les bâtiments où nous avons commencé à remplacer un certain nombre d'éclairages par des LED qui sont moins consommatrices, et nous allons amplifier le mouvement sur 2023 de manière massive.

Sur l'éclairage public : il y a une production d'EnR (Énergie Renouvelable), ça c'est une compétence de GPS. Par contre les EnR qui se produisent la nuit, il n'y en a pas beaucoup et GPS a aussi la compétence sur l'éclairage public, il doit donc migrer notre parc de lampadaires vers des LED qui consomment moins. Enfin, toujours sur l'éclairage public, en partenariat avec GPS, nous allons prendre des mesures de sobriété - c'est à dire des coupures d'éclairage, la nuit

ou en plein milieu de la nuit, et des réductions d'intensité d'éclairage - de manière expérimentale sur des quartiers bien précis et, en fonction des résultats de ces expériences, nous étendrons - ou pas - à d'autres quartiers de la Ville.

Monsieur le Maire : Merci Pierre, nous prenons donc acte que ce débat a bien eu lieu en remerciant à nouveau... Monsieur COURTAUX ?

Rémy COURTAUX : Je voulais juste apporter un élément de réponse à Monsieur Azzedine (SERIDJI) : effectivement, il y a une nouvelle technologie en matière d'éclairage qui s'appelle la bio-luminescence, qui est développée au Genopole par une société qui s'appelle WOODLIGHT et, en l'occurrence, Rambouillet s'est engagée...

Interruption de Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire : GLOWEE, c'est GLOWEE la start up qui porte le projet.

Rémy COURTAUX : D'accord, excusez-moi pour l'erreur. Donc il y a de nouvelles pistes qui sont en mode de développement.

Monsieur le Maire : Merci bien, nous prenons donc acte que ce débat a bien eu lieu.

Plus de questions, plus de débat.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- PREND ACTE de la présentation du Rapport sur la situation de la Commune en matière de Développement Durable pour l'année 2022.

6) Communication des statuts de l'association CAAPP

Le dossier est présenté par Medhy ZEGHOUF

Le Centre Art Architecture Paysage et Patrimoine (CAAPP) est une structure portée par la Commune dont l'ambition est de devenir un lieu d'expérimentation et de stages pour les écoles d'architecture d'Ile-de-France.

Le développement du site est confié à l'association CAAPP créée en décembre 2022. La Commune a participé à la création de l'association en tant que Membre fondateur afin de prendre part activement à sa gouvernance dans le cadre du développement futur du site.

Faisant suite à l'Assemblée générale constitutive, il convient maintenant de prendre acte des statuts de l'association nouvellement créée.

Il est donc proposé au Conseil municipal de prendre acte des statuts de l'association.

Après présentation du dossier, Monsieur le Maire ouvre le débat.

Pas de questions, pas de débat.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- PREND ACTE des statuts de l'association « Centre Art Architecture Paysage et Patrimoine ».

7) Approbation de la mise à jour du règlement intérieur du cimetière intercommunal, de la convention d'utilisation et des tarifs

Le dossier est présenté par Stéphane JOURNE

Le cimetière intercommunal situé sur Bondoufle, créé en 2007, accueille les opérations funéraires de Bondoufle, Evry-Courcouronnes et Lisses.

GPS, au titre de ses compétences facultatives, est compétente en matière de création, d'extension et de gestion de ce cimetière. Un projet d'extension et d'aménagement de cet équipement a été engagé par GPS pour proposer de nouvelles offres (columbarium, . La mise en service de l'extension du cimetière sera effective en février 2023.

Il convient donc d'adapter et de mettre à jour :

- Le règlement intérieur ;
- La convention d'utilisation du cimetière conclue avec chaque commune utilisatrice ;
- Les tarifs.

La convention sera conclue pour une durée de 5 ans et sera renouvelable une fois, pour la même durée, par tacite reconduction.

Il est demandé au Conseil municipal :

- **D'approuver le nouveau règlement intérieur du cimetière intercommunal**
- **D'approuver les termes de la convention d'utilisation du cimetière intercommunal à conclure avec GPS et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer**
- **De prendre acte des nouveaux tarifs du cimetière intercommunal.**

Après présentation du dossier, Monsieur le Maire ouvre le débat.

Pas de questions, pas de débat.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE le règlement intérieur du Cimetière intercommunal dans sa nouvelle version, applicable à compter du 1er décembre 2022.

- APPROUVE les termes de la nouvelle convention d'utilisation du Cimetière intercommunal à destination des communes à conclure avec la Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart.

- DIT que la convention sera conclue pour une durée de 5 ans à compter de la date à laquelle elle sera rendue exécutoire. Elle sera renouvelable une fois, pour la même durée, par tacite reconduction.

- RAPPELLE que la Commune prend à sa charge la maintenance et l'assistance liées à la mutualisation du logiciel et son utilisation dans le cadre du périmètre communal (coût variable et déterminé par le nombre d'emplacements de son ou ses équipements).

- DIT que le Comité de suivi relatif à la gestion du Cimetière intercommunal est créé et se réunira une fois par an.

- PREND ACTE des tarifs du Cimetière intercommunal fixés comme suit :

| | Concession enfant 5 ans | Concession 15 ans | Concession 30 ans | Concession 50 ans |
|--|--|------------------------------|----------------------------------|----------------------------------|
| SECTEUR TRADITIONNEL | 58 € | 189 € | 378 € | 996 € |
| SECTEUR TRADITIONNEL CAVEAUX PRE CONSTRUITS | | | 1 990 € + 378 € de concession | 1 990 € + 996 € de concession |
| SECTEUR SEMI PAYSAGER AVEC PIERRE TOMBALE | | 284 € | 567 € | 1 495 € |

| | | | | |
|---|------|-------|-------|---------|
| SECTEUR PAYSAGER SANS PIERRE TOMBALE | | 379 € | 756 € | 1 994 € |
| SECTEUR CAVURNES (sans stèle) | | 207 € | 415 € | 829 € |
| SECTEUR ENFOUISSEMENT D'URNES BIODEGRADABLES | | 50 € | 100 € | 166 € |
| SECTEUR COLUMBARIUMS | | 200 € | 400 € | 800 € |
| DISPERSION DES CENDRES AU JARDIN DU SOUVENIR | 20 € | | | |

- RAPPELLE que les recettes encaissées dans le cadre de la gestion du Cimetière intercommunal sont imputées sur le budget de la Communauté d'Agglomération.

- DIT que les dépenses afférentes aux prestations restant à la charge de la Commune sont et seront inscrites au budget de la Commune.

- AUTORISE le Maire ou un Adjoint au Maire ou un Conseiller municipal ayant reçu délégation dans le domaine concerné à signer la convention d'utilisation du Cimetière intercommunal et tout document afférent.

8) Approbation de l'actualisation du Règlement de fonctionnement des établissements d'accueil de jeunes enfants

Le dossier est présenté par Corinne BOURGEOIS

Le règlement de fonctionnement des établissements d'accueil du jeune enfant est un document obligatoire, régissant l'accueil du jeune enfant et sa famille au sein des crèches collectives, multi-accueils et crèches familiales.

Sa mise à jour est nécessaire chaque année, notamment en ce qui concerne les participations familles, déterminées par les services de la Caisse d'allocation familiale.

Cette actualisation concerne également le protocole médical qui accompagne les professionnelles pour une meilleure prise en charge des enfants accueillis.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver l'actualisation du Règlement de fonctionnement des établissements d'accueil de jeunes enfants.

Après présentation du dossier, Monsieur le Maire ouvre le débat.

Pas de questions, pas de débat.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE le Règlement de fonctionnement des établissements d'accueil du jeune enfant actualisé.

- DIT que ce règlement de fonctionnement entrera en vigueur à compter du 1^{er} mars 2023,

- AUTORISE le Maire ou un adjoint au Maire ou un Conseiller municipal ayant reçu délégation dans le domaine concerné, à signer le Règlement ainsi que tous documents s'y rapportant.

9) Approbation des conventions avec les crèches parentales "les Bout'choux" et "les Pitchounes"

Le dossier est présenté par Corinne BOURGEOIS

Les crèches parentales « Les Bout'choux » et « Les Pitchounes » sont des établissements d'accueil de jeunes enfants associatifs de 14 places chacune qui accueillent des jeunes évrécourcouronnais âgés de dix semaines à quatre ans. Les parents membres de l'association et porteurs du projet participent à la gestion de ces crèches et partagent la responsabilité avec des professionnels salariés.

L'objet des conventions est triple :

- La mise à disposition de locaux
- Une subvention annuelle de fonctionnement
- La tarification des repas fournis

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver les termes des conventions des crèches parentales Bout'choux et Pitchounes.

Après présentation du dossier, Monsieur le Maire ouvre le débat.

Pas de questions, pas de débat.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE les termes des conventions d'objectifs à conclure entre les Crèches Parentales « Les Bout'choux » et « Les Pitchounes » et la Ville d'Évry-Courcouronnes.

- DIT que les montants afférents sont inscrits au budget de la Commune.

- AUTORISE le Maire ou un Adjoint au Maire ou un Conseiller Municipal ayant reçu délégation dans le domaine concerné, à signer les conventions et tout document s'y rapportant.

10) Approbation de la convention de partenariat relative à la prévention des rixes entre la Commune et l'association RESO

Le dossier est présenté par Freddy N'SONDE

Dans le cadre de sa stratégie locale de sécurité et de prévention de la délinquance, la Ville s'engage activement dans la prévention des rixes.

En parallèle, les acteurs du territoire mènent des actions et des expérimentations afin de mieux prendre en compte les besoins d'accompagnement éducatif des jeunes évrécourcouronnais impliqués dans des problématiques de délinquance.

L'association RESO a sollicité la Commune afin de développer un partenariat relatif à la prévention des rixes qui prévoit des actions inter-quartiers sous forme de séjours de rupture organisés en dehors de la ville.

Il convient pour cela de conclure une convention de partenariat avec l'association RESO.

Il est demandé au Conseil municipal d'approuver les termes de la convention de partenariat avec l'association RESO et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

Après présentation du dossier, Monsieur le Maire ouvre le débat.

Péroline BEROT : Juste pour savoir, quel est le lien entre l'association et le club de prévention OSER, est-ce que c'est l'anagramme ? C'est quoi exactement ?

Freddy N'SONDE : Oui effectivement, nous nous sommes tous posé la question. En fait RESO c'est juste le statut juridique qui permet de signer des conventions.

Monsieur le Maire : Mais c'est bien l'Association OSER.

Freddy N'SONDE : Effectivement.

Plus de questions, plus de débat.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE les termes de la convention de partenariat à intervenir entre la Commune et l'association RESO.

- DIT que la convention sera conclue pour l'année 2023. Elle sera ensuite renouvelable annuellement, par tacite reconduction, dans la limite de 5 fois.

- DIT que la Commune prendra en charge le montant des prestations payantes consommées par les personnels de l'association dans le cadre des actions organisées (hébergement, repas et activités des médiateurs participants).

- DIT que les crédits sont et seront inscrits au budget de la Commune.

- AUTORISE le Maire ou un Adjoint au Maire ou un Conseiller municipal ayant reçu délégation dans le domaine concerné à signer ladite convention et tout document afférent.

11) Approbation d'une convention de partenariat et d'objectifs avec l'Association des Champs

Le dossier est présenté par Freddy N'SONDE

La commune a confié l'animation et la gestion de la Maison de quartier des Champs-Elysées à l'association des Champs.

Dans ce cadre, la municipalité, en lien avec l'association, a élaboré une convention déterminant les objectifs, les missions, les rôles et les fonctionnements de chacune des parties.

L'article 5-3 de cette convention fixe le montant de la subvention allouée par la commune à l'association des Champs. Pour l'année 2023, le montant global de la subvention globale est fixé à 47 000 € et se décompose comme suit : 42 000 € au titre du fonctionnement et des actions et 5 000 € au titre des actions mises en place dans le cadre du "petit jardin des Champs".

Il est demandé au Conseil municipal d'approuver les termes de la convention avec l'association des Champs, d'autoriser Monsieur le Maire à la signer et d'autoriser le versement de la subvention au titre de l'année 2023.

Monsieur le Maire : Merci Freddy, avec des remerciement sincères à l'endroit d'Anne-Marie, de Francis et de toute l'équipe de l'association et du Centre Social.

Après présentation du dossier, Monsieur le Maire ouvre le débat.

Pas de questions, pas de débat.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE les termes de la convention de partenariat et d'objectifs avec l'association des Champs pour assurer l'animation et la gestion de la Maison de quartier des Champs-Elysées.

- AUTORISE le Maire ou un Adjoint au Maire ou un Conseiller municipal ayant reçu délégation dans le domaine concerné, à signer la convention et tous les documents afférents.

- DIT que la convention est conclue pour l'année 2023. Elle sera renouvelable annuellement, dans la limite de 2 fois, soit une durée maximum de 3 ans.

- APPROUVE le versement d'une subvention de fonctionnement à l'association des Champs, pour l'année 2023, d'un montant global de 47 000 euros qui se décompose comme suit : 42 000 euros au titre du fonctionnement et des actions et 5 000 euros au titre des actions mises en place dans le cadre du « petit jardin des Champs ». Ce montant intègre les acomptes déjà versés durant le premier trimestre 2023.

- DIT que les crédits sont prévus au budget de l'exercice en cours.

12) Approbation d'une convention - cadre d'expérimentation en faveur de la production du logement et du renforcement de la mixité sociale

Le dossier est présenté par Cendrine CHAUMONT

Dans le cadre de la loi SRU, la commune est sollicitée pour participer à une expérimentation en faveur de la production du logement et du renforcement de la mixité sociale mis en œuvre par l'Etat.

Le Préfet de l'Essonne et la Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart ont proposé aux communes, bailleurs sociaux et à Action Logement de s'engager dans une expérimentation et de signer une convention ayant pour objet :

- D'amplifier la production de logements ;
- De mettre en œuvre une stratégie d'occupation du parc social et de renforcement de la mixité sociale dans les communes accueillant le plus grand nombre et la plus forte proportion de logements sociaux.

L'expérimentation est prévue sur une durée de 2 ans renouvelable 1 an par tacite reconduction, sous réserve d'une rétractation/dénonciation intervenue dans un délai de 3 mois.

La convention fixe trois objectifs :

- amplifier la production de logements (et en particulier de logements sociaux pour les communes déficitaires);
- construire un observatoire de l'occupation et des attributions (permettant de mettre en commun des données d'occupation du parc social);
- développer de nouveaux outils de mixité. Plusieurs dispositifs sont envisagés à ce titre et notamment :
 - Déplafonner les ressources pour l'attribution d'un logement social en QPV ;
 - Faciliter l'accès des plus modestes au logement social hors QPV ;
 - Echanger les droits de réservation pour dynamiser les quartiers ;
 - Mieux accompagner dans le logement social les publics fragiles,
 - Articuler stratégie d'attribution et gestion urbaine par la mise en œuvre d'actions patrimoniales par les bailleurs, visant à renforcer l'attractivité des logements en quartiers prioritaires.

La commune d'Evry-Courcouronnes a démarché les bailleurs sociaux du territoire pour participer à cette expérimentation. Les bailleurs Essonne-Habitat et Antin Résidence ont donné leur accord pour 645 de logements.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver les termes de la convention cadre et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

Après présentation du dossier, Monsieur le Maire ouvre le débat.

Pas de questions, pas de débat.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE les termes de la convention – cadre d'expérimentation en faveur de la production du logement et du renforcement de la mixité sociale conclue avec l'Etat, la Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart, les Communes et les bailleurs sociaux qui auront approuvé cette convention-cadre et Action Logement Service.

- DIT que la convention cadre est conclue pour une durée de 2 ans, renouvelable 1 an par tacite reconduction.

- AUTORISE le Maire, un Adjoint au Maire ou un Conseiller municipal ayant reçu délégation dans le domaine concerné à signer la convention-cadre et tous les documents afférents.

13) Approbation d'une convention-cadre d'indemnisation relative au versement d'indemnités aux titulaires de marchés publics, accords-cadre ou concessions, concernés par l'application de la théorie de l'imprévision

Le dossier est présenté par Jean CARON

Compte tenu du contexte inflationniste et de la volatilité des prix des matières premières, les marchés publics peuvent voir leur économie bouleversée, entraînant des charges extra contractuelles impossibles à tenir pour les opérateurs.

Afin d'assumer une partie de ces charges (à hauteur maximale de 90%), via la théorie jurisprudentielle de l'imprévision, et ainsi éviter de casser les marchés en cause, il est proposé au Conseil municipal de valider un modèle de convention d'indemnisation, qui servira de base à chaque indemnité d'imprévision accordée.

Il est demandé au Conseil municipal d'approuver les termes de la convention – cadre d'indemnisation relative au versement d'indemnités aux titulaires de marchés public, accords cadres ou concessions concernés par la théorie de l'imprévision et d'autoriser Monsieur le Maire à les signer avec les opérateurs.

Après présentation du dossier, Monsieur le Maire ouvre le débat.

Monsieur le Maire : Merci Jean, tu auras décidément tout fait, même de l'imprévision, Madame BEROT ?

Pétronline BEROT : En fait, je voudrais juste comprendre ce que cela veut dire exactement ? On va donner un pouvoir supplémentaire au Maire sans passer par les commissions ? Comment font les autres communes ?

Jean CARON : On ne donne pas un pouvoir supplémentaire au Maire, on étend le cadre des autorisations de dépenses pour éviter, par exemple, qu'un projet d'école soit complètement planté parce que l'ensemble des opérateurs sont eux-mêmes plantés, parce que leurs coûts ont tellement augmenté qu'ils dépassent la fourchette normalement donnée à la Collectivité pour discuter une augmentation de prix.

Donc, là en fait, si nous arrivons à prouver que c'est imprévisible - donc qu'on ne pouvait pas le prévoir - que ça ne dépend d'aucune des deux parties, ni le client ni le fournisseur, et que le phénomène est tellement important que cela ruine l'économie du contrat - c'est à dire, que non seulement le fournisseur ne rentre pas dans ses coûts mais le client ne rentre pas non plus dans son besoin - à ce moment là, il y a une capacité d'extension de la discussion pour aller au-delà des seuils en termes d'augmentation de prix.

Pétronline BEROT : Comment cela se passe t-il dans les autres villes ?

Jean CARON : C'est une proposition qui est faite par l'État à toutes les collectivités pour solutionner ce genre d'impasse.

Monsieur le Maire : Merci à vous. Monsieur SERIDJI ?

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à la majorité (44 pour, 0 contre, 7 abstention)

S'abstenant :

Rémy COURTAUX (Agissons Citoyens pour Evry-Courcouronnes EELV, PS,PCF, GENERATIONS S, ENSEMBLE), Rafik GARNIT (Agissons Citoyens pour Evry-Courcouronnes EELV, PS,PCF, GENERATIONS S, ENSEMBLE), Sabine PELLERIN (Agissons Citoyens pour Evry-Courcouronnes EELV, PS,PCF, GENERATIONS S, ENSEMBLE), Pétroline BEROT (Agissons Citoyens pour Evry-Courcouronnes EELV, PS,PCF, GENERATIONS S, ENSEMBLE), Jean-Baptiste GRAH (Union populaire écologique et sociale), Farida AMRANI (Union populaire écologique et sociale), Azzedine SERIDJI (Evry-Courcouronnes, pour le changement)

- APPROUVE le modèle de convention d'indemnisation, annexé à la présente délibération, pris en application de la théorie de l'imprévision.

- DIT que cette convention d'indemnisation est mobilisable à la condition expresse que l'opérateur concerné fasse notamment la preuve d'un déficit d'exploitation dans l'exécution de son contrat,

- PRECISE que dans le cadre de la passation des conventions d'indemnisation, l'indemnité d'imprévision ne pourra excéder 90% des charges extra contractuelles présentées par les demandeurs.

- AUTORISE le Maire ou un Adjoint au Maire ou un Conseiller municipal ayant reçu délégation dans le domaine concerné à signer les conventions d'indemnisation sur la base du modèle annexé lorsque toutes les conditions de la théorie de l'imprévision sont remplies, ainsi que les avenants et autres document associés à ces conventions d'indemnisation.

14) Bilan des opérations immobilières - Année 2022

Le dossier est présenté par Michel BONNAFOUS

Conformément à l'article L. 2241-1 du Code général des collectivités territoriales, le bilan des acquisitions et cessions immobilières opérées par la commune sur l'année n-1 est présenté au

Le contexte économique du budget 2023 s'écarte de façon importante de celui des années précédentes. Après les deux années exceptionnelles 2020 et 2021, marquées par la crise sanitaire, 2022 s'est dessinée dans un contexte de tension internationale, ayant entraîné une crise énergétique, qui impacte l'ensemble de l'économie et influe sur une majorité de nos actions.

L'année 2021 avait permis de réaliser les études de structuration du patrimoine, indispensables pour programmer les investissements et de conforter l'autofinancement. L'année 2022 a conduit le lancement d'opérations d'ampleur (concours et appels d'offres) tout en confortant les ressources municipales par le lancement d'un projet d'administration. L'année 2023 permettra d'affirmer les restructurations patrimoniales ainsi que les nouvelles constructions.

Ce budget 2023 est particulièrement contraint et continue de répondre aux exigences de la stratégie financière :

- ✓ **Une évolution maîtrisée des dépenses de fonctionnement**, afin de dégager des possibilités d'autofinancement. Les efforts se poursuivent pour contenir le coût de l'action publique tout en poursuivant l'amélioration du service.
- ✓ Un maintien **des réalisations d'investissement prévues** afin de rattraper le retard dans la mise aux normes, la rénovation et la restructuration des équipements vétustes et espaces publics dégradés sur le territoire.
- ✓ La maîtrise **du recours à l'emprunt, qui conforte un niveau particulièrement important de subventions d'équipement** : la capacité d'emprunt est maintenue voire renforcée, conformément à la prospective dessinée au début du mandat, permettant ainsi d'assurer l'ambitieuse démarche patrimoniale au service du confort de vie des habitants et de l'attractivité des acteurs économiques.

La capacité d'action de notre Ville s'inscrit toujours dans une stratégie d'épargne basée sur la prudence et la rigueur, bien que la Ville soit impactée par un contexte particulièrement contraignant et coûteux.

Les dépenses réelles de fonctionnement évoluent de +7.11%.

- Cette évolution provient essentiellement des charges à caractère général (+14.45%), impactées par les coûts supplémentaires liés à l'augmentation du coût des énergies : +124% par rapport au BP 2022, et +71% par rapport à la réalisation, soit en moyenne une prévision de

trois années précédentes, l'équilibre du budget primitif était menacé par l'affectation du résultat antérieur, ce qui n'est plus le cas depuis 2022.

Pour ce qui concerne le **programme d'investissement**, l'objectif 2020 / 2025 affiché en début de mandat était une enveloppe globale de 280 M€ pour un recensement de 300 M€, soit une moyenne annuelle de l'ordre de 50 M€ d'engagements contractuels, et une montée en puissance des mandaterments, lissés sur la période.

Aujourd'hui, la hausse du coût des énergies et la hausse de l'inflation conduisent à être prudents sur ce volume. Cependant, pour l'année 2023, qui était identifiée comme un « pic » de réalisation, la programmation des opérations d'envergure ne va pas être revue à la baisse : elle sera particulièrement soutenue avec plus de 63 M€ de dépenses d'équipement hors reports.

Les travaux pour la rénovation des écoles constituent l'axe majeur de l'année 2023. La Ville ne manquera pas de communiquer envers les familles concernant la planification de ces chantiers. Dans l'ensemble, s'il s'agit de rénover la plupart des structures bâties et leurs espaces extérieurs, la démarche vise aussi à adapter les capacités d'accueil et sécuriser les espaces, notamment dans le contexte tant de crise sanitaire que de changement climatique. Les enjeux sont complexes, rythmés par le calendrier scolaire. C'est la raison pour laquelle est inscrit l'achat de préfabriqués permettant d'accueillir les enfants pendant les phases de travaux.

Les écoles concernées par les travaux sont les suivantes :

- Rénovation de l'école élémentaire Jules Verne (quartier des Pyramides) : il s'agit, entre autres, de travaux de rénovation énergétique, par une isolation extérieure.
- Travaux de requalification du site La Fontaine/Perrault - Mauriac – Berlioz (quartier Parc aux Lièvres) : il s'agit de recomposer l'école élémentaire et l'école maternelle, regrouper les accueils de loisirs, créer un espace de restauration, en remettant aux normes l'ensemble des bâtiments.
- Réhabilitation des écoles élémentaire et maternelle du Mousseau (quartier Parc aux lièvres) : les travaux portent sur l'accessibilité PMR, l'amélioration des performances énergétiques, du confort thermique, sans compter le développement du numérique et la transformation de la cour de récréation.

Rénovation de l'école élémentaire des Camille (quartier centre ville) : cette

La programmation Pluriannuelle des investissements optimise les financements extérieurs, notamment dans le cadre du Renouvellement urbain ou des Contrats de Territoire. Ces subventions proviennent de l'Etat, de la Région, du Département, ou bien encore de l'Agglomération.

Bien souvent, le reste-à-charge financier pour la ville s'établit à 20% du coût d'une opération d'investissement, ce qui représente une part faible.

L'épargne nette s'établit comme suit :

- Les ressources (prélèvement sur la section de fonctionnement y compris l'effet résultat antérieur):
 - Virement de la section de fonctionnement : 8 705 169.34 €
 - Amortissements : 3 538 055.00 €.

- La charge du capital de la dette :
 - Chapitre 16 (y compris provision pour mobilisation en cours d'année) : 11 069 192 €

Soit : + 1 174 032.34 €. L'épargne nette prévisionnelle est donc positive.

La campagne d'emprunts pour le financement du programme d'investissements 2023, est prévue à hauteur de 24 M €.

L'endettement est passé d'un volume de 113.19M€ au 1^{er} janvier 2022 à 126.01M€ au 1^{er} janvier 2023, y compris emprunts fléchés à taux zéro, contractés auprès de la Caisse d'Allocations Familiales ou l'Agence de l'Eau) pour un volume de capital restant dû de 359 553.07 €.

Son coût a également évolué, en raison de la remontée des taux, avec un taux moyen désormais de 2.25%, après 2.06% au 1^{er} janvier 2022, 2.19% au 1^{er} janvier 2021 et 2,39% au 1^{er} janvier 2020. La structure de la dette est désormais la suivante.

Le ratio d'endettement suivant : encours de dette au 1^{er} janvier 2023 / épargne brute du BP 2023

A la lecture de votre rapport j'ai peine, vraiment, à trouver le mot solidarité. Je regrette l'absence de mesures sociales et d'un véritable budget populaire, en tout cas, pensé par et pour les habitants de notre Ville.

Il est vrai que le Gouvernement ne soutient pas, à la mesure des besoins, nos collectivités territoriales. Il est vrai aussi que la crise énergétique a un véritable impact - vous l'avez dit Monsieur CARON - pour notre Ville.

D'ailleurs, si j'étais un petit peu en retard tout à l'heure, c'est parce que nous avons voté à l'Assemblée Nationale la proposition de loi qui a été déposée par notre collègue Philippe BRUN, qui propose la nationalisation d'EDF. L'adoption de cette loi est un véritable coup d'arrêt à la privatisation du secteur de l'Energie, soutenue par la majorité présidentielle et la Droite. Enfin, la spéculation des prix sur le dos des boulangers, des commerçants, des services publics et des habitants va s'arrêter, c'est la bonne nouvelle de la soirée.

En fait, se pose la question du bien vivre, du vivre avec dignité, que ce soit pour les habitants ou les agents territoriaux de notre Ville. D'ailleurs, je vois que votre hausse des charges du personnel est inférieure au glissement vieillesse-technicité, donc vous faites, il me semble, des économies.

Concernant la hausse du point d'indice - puisque vous nous en avez fait part dans votre rapport - qui arrive en juillet 2023, rappelons que cela ne signifie en rien, en fait, une augmentation équivalente au pouvoir d'achat des agents publics. Entre 2012 et fin 2023, l'inflation est de 22,8 %, les fonctionnaires auront donc perdu 18 % de niveau de vie depuis 2021.

Enfin, je terminerai mon intervention sur le budget d'investissement, un budget conséquent, pour rattraper effectivement le retard en termes d'accessibilité, de mise aux normes et tout simplement de rénovation du patrimoine vieillissant et effectivement, cela est indispensable.

Par contre, je tiens à évoquer le rachat par la Ville du Château de Beauvoir, pour près de 4 millions d'euros... Franchement, quelle surprise de voir que le prix affiché est supérieur à ce qui est annoncé par les élus de la majorité dans les médias.

Que ce soit, en tout cas, un achat fait par la Ville, je pense que c'est bien... Mais qu'allez-vous en

Vous indiquez à la fin de votre propos - je ne suis pas sûr d'ailleurs que vous ayez bien maîtrisé les termes - que vous espérez que cela va rester public. En fait, il se trouve que cela ne l'est pas, c'est pour cela que nous l'achetons, je me permets juste de le rappeler ! Je vous rappelle aussi que ce terrain, aujourd'hui important dans le Vieil Evry, était destiné - parce qu'il faut le comprendre - à une densification très très forte et que l'achat par la Ville de ce patrimoine important est un achat de protection d'un patrimoine important. Je crois d'ailleurs me souvenir que vous étiez dans une réunion publique à Evry Village, où vous avez pu noter la satisfaction unanime des habitants sur le rachat de ce parc.

Sur les investissements en général, puisque vous évoquez le fait que dans le budget, il manquerait des aides aux familles : évidemment, il y a ici l'incise, tout à l'heure sur la retraite, ici l'incise sur le RER D... Chacun est dans son rôle. Je ne me souviens pas bien des déclarations qui étaient les vôtres quand nous avons voté la cantine à un euro. C'était contre ou abstention, je ne me souviens pas ?

Farida AMRANI : Pour, Monsieur le Maire !!!

Monsieur le Maire : On fera vérifier... Les mesures sociales ont été prises, par exemple, je ne sais pas moi, changer de prestataire de restauration scolaire pour mixer les repas ? Cela coûte 2 millions de plus à la Ville, sans augmentation pour les familles ! C'est une mesure sociale de qualité, mais visiblement vous êtes passée au travers.

Alors je pourrais, chiffre par chiffre, sujet par sujet, je vais vous dire, j'aurais même un grand plaisir à ce qu'un jour, vous et moi, nous ayons - tiens je le fais devant Facebook - un débat public sur le budget de la Commune, sur les sujets de la Commune, sujet par sujet. Je vous assure, j'y prendrais un délicieux plaisir...

Mais avant même de faire un débat avec vous sur les conditions sociales d'accompagnement des familles d'Evry-Courcouronnes, je vais faire un deal avec vous : j'accepterai que nous discussions de ces choses-là quand vous ferez votre job ! Parce que depuis que vous êtes députée, votre présence au CCAS auquel vous devez siéger est très exactement de zéro. Zéro ! Le Centre Communal d'Action Sociale, celui qui porte la politique sociale de la Ville vis à vis des familles,

elles pu remonter leurs besoins auprès des services de la mairie ?

La deuxième question : nous avons appris aussi, durant la concertation, que ces travaux auront pour conséquence de supprimer un morceau de l'actuelle bibliothèque. Serait-il possible d'avoir un peu plus de détails ?

Monsieur le Maire : Alors, tout en regrettant - mais je l'ai déjà dit au Président de votre groupe - , votre absence totale à la concertation sur ce projet majeur pour la centralité, il n'est absolument pas question de rogner sur la bibliothèque.

Il est au contraire question de retourner la médiathèque - c'est un peu plus complémentaire qu'une bibliothèque - sur la Place du Centre-Ville, puisque quand vous « grignotez » la Poste et la dalle de la Poste, le mur de façade qu'il y a derrière, c'est celui de la médiathèque.

Je vous invite à aller discuter avec les agents de la médiathèque qui portent le projet de retournement de ladite médiathèque et de voir le contentement qui est le leur de porter un tel projet en plein centre-ville d'une Ville Préfecture. Donc, ne laissons pas dire qu'il y aurait une bibliothèque qui serait rognée, nous sommes bien loin de cela. Aujourd'hui, la médiathèque principale de la Ville d'Evry-Courcouronnes, Ville Préfecture, Ville Capitale de l'Essonne, c'est une entrée particulièrement confidentielle aux fins fonds de la Place de l'Agora. Demain, ce sera une façade complète sur la Place du Centre-Ville. Sur le reste, Pascal (*CHATAGNON*) ?

Pascal CHATAGNON : Pour les trois associations dont vous parlez, elles sont informées puisque cela fait déjà un an et demi, je pense, que nous sommes allés les rencontrer pour les informer de la situation.

Pour Maison du Monde et Pause elles seront relocalisées sur l'Allée Jean Rostand. Elles ont visité les locaux avec nous, avec les services techniques, nous avons regardé ensemble l'aménagement du local avant les travaux et notamment leurs besoins, aussi bien en espaces et en lieux communs, parce qu'elles vont partager certains espaces.

Pour le Secours Populaire, nous sommes encore en train de chercher avec l'association et nos services, tout simplement, parce que nous cherchons un lieu accessible pour les camions, pour

un promoteur ! Actuellement, si nous n'achetons pas le parc, ce sont 120 logements qui pourraient être prévus, 120 logements hors château.

En achetant le parc, nous éliminons la menace des 120 logements. Enfin, nous n'avons pas trouvé les moyens pour réhabiliter le château, qui peut avoir une destination. Puisque vous étiez à la réunion publique à Evry-Village, la question est très claire pour nous : le parc doit redevenir public et nous devons trouver une solution avec un acteur privé pour la réhabilitation et l'utilisation du château. Il n'y a rien de nouveau, il n'y a rien de caché, cela a été dit très clairement et très précisément dans une réunion publique à Evry-Village il y a déjà plusieurs semaines. Est-ce qu'il y a d'autres questions sur le budget ? Monsieur Francis CHOUAT ?

Francis CHOUAT : Oui, merci Monsieur le Maire, chers collègues. Je ne veux surtout pas allonger inutilement les débats et en plus, nous sommes quand même un petit peu à la marge du débat budgétaire.

Mais outre, chère Madame AMRANI, Députée, je trouve toujours assez subjugant lorsque vous suspectez une commune - une seule, je suppose que vous ne diriez pas la même chose à Corbeil-Essonnes ou à Grigny ou à Fleury-Mérogis - au fond, dites-le comme cela - c'est plus simple -, d'être antisociale, puisque pas de politique de solidarité. Vous ne dites rien sur la question de la pauvreté, comme si la question, la manière, dont nous avons affronté une crise sanitaire séculaire, relevait du siècle dernier... Et comme si, surtout - et c'est cela qui est subjugant - comme s'il n'y avait pas d'un côté l'État, avec ses insuffisances, ses bons points, ses lourdeurs et, de l'autre côté, un bloc - parce que c'est comme cela que ça s'appelle - un bloc local qui, en fonction des compétences qui sont dévolues aux uns et aux autres, même si la Commune a une compétence générale, est au cœur de ces compétences.

Comment développez-vous des politiques de solidarité envers les plus pauvres sans le Département ? Comment le faites-vous sans les grands organismes publics de solidarité, la Sécurité Sociale, Pôle Emploi ? Comment le faites-vous sans entraîner les grandes associations humanitaires et caritatives ?

Si vous souhaitez avoir un débat honnête, sincère, transparent et serein, j'espère que ce soir l'ambiance vous change du point de vue des acouphènes de l'Hémicycle. Mais si vous souhaitez

premierement.

Deuxièmement, Madame AMRANI, en ayant toujours conscience de quelque chose : c'est que nous ne sommes pas dans une république soviétisée, ni du Nicaragua, ni du cercle bolivarien. Il y a une propriété privée en France, cela existe figurez-vous, et la question de la spoliation peut se poser, mais dans des circonstances qui sont quand même extrêmement encadrées et qui nécessiteraient que l'État autorise le Maire à spolier, pour une raison majeure avec le nombre de recours nécessaires, c'est à dire le nombre d'années qui etc.

Donc, face à la volonté de la Sécurité Sociale - je m'en souviens, celui qui la présidait à l'époque, qui la dirigeait, c'était Nicolas REVEL, ancien Directeur de Cabinet de Jean CASTEX, et aujourd'hui Directeur Général de l'AP-HP - je me souviens très bien des discussions que j'ai eues avec lui puisqu'il fallait passer par ce niveau là - il n'y a pas qu'à l'Elysée qu'il y a de la verticalité, il y en a beaucoup aussi dans quelques grands organismes comme la Sécurité Sociale - il fallait passer par lui pour faire entendre raison à celles et ceux qui ne voulaient rien entendre au plan local.

J'ai donc acté, mais pas tout seul, je l'ai fait par délibération là aussi - vu que vous aimez bien les archives, nous les retrouverons - la volonté de la Ville d'être partenaire, d'être associée aux décisions à prendre, parce que nous venions de décider au niveau de l'Agglomération de la rénovation du Parc des Tourelles, parce que la question de la Seine se posait, etc. Nous ne pouvions pas laisser filer une opération privée ni en même temps spolier et j'ai donc accepté le cadre qui a été proposé, celui qui est aujourd'hui énoncé.

Vous pourriez demain sortir un tract, ou sur les réseaux sociaux en disant : « Ah voilà, l'ancien Maire se fait taper par le nouveau Maire parce qu'il est obligé de réparer les bêtises de l'ancien ! ». Mais si, écoutez, après soixante ans de vie publique on finit par perdre toute naïveté ! Si vous voulez, je peux le rédiger à votre place le tract ! Je vous le donnerai ! En disant « regardez comment le Maire est ennuyé par les décisions de l'ancien Maire ! ».

Sauf une chose que je vous demande d'entendre Madame AMRANI.

C'est que cela n'a jamais vu le jour. Pourquoi ? Pourquoi cela n'a jamais vu le jour ? Parce que j'ai

projet auquel on peut toujours penser. Les Fermes de Gailly ont abandonné parce qu'il n'y avait aucun équilibre économique à réhabiliter le Château. Voilà, cela fait réfléchir pour la suite.

S'il n'y a pas d'autres questions sur le budget, je soumetts donc... Monsieur SERIDJI ?

Azzedine SERIDJI : Juste pour rajouter une petite parenthèse. On n'est pas là aujourd'hui au Conseil Municipal pour chercher des poux, loin de là. On n'est pas là pour chercher des histoires à Monsieur le Maire, surtout sur des affaires sur lesquelles il n'était pas là, il n'était pas élu. Aujourd'hui, elle pose (*parlant de Farida AMRANI*) une question, elle a un programme dans lequel elle a mentionné « Arrête de bétonner ! », elle se réfère à son programme, ni plus ni moins ni polémique, ne cherchez pas les poux ! *Interruption inaudible de Francis CHOUAT*. Vous cherchez les poux Monsieur CHOUAT !

Monsieur le Maire : En l'occurrence, il n'y a pas de sujet de bétonisation, puisque nous achetons ce terrain justement pour ne pas bétoniser, donc j'aimerais bien qu'on nous remercie collectivement de le faire, ce serait vraiment plus sympathique, je vous remercie.

Plus de questions, plus de débat.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à la majorité (44 pour, 3 contre, 4 abstention)

Votant contre :

Jean-Baptiste GRAH (Union populaire écologique et sociale), Farida AMRANI (Union populaire écologique et sociale), Azzedine SERIDJI (Evry-Courcouronnes, pour le changement)

S'abstenant :

Rémy COURTAUX (Agissons Citoyens pour Evry-Courcouronnes EELV, PS,PCF, GENERATIONS S, ENSEMBLE), Rafik GARNIT (Agissons Citoyens pour Evry-Courcouronnes EELV, PS,PCF, GENERATIONS S, ENSEMBLE), Sabine PELLERIN (Agissons Citoyens pour Evry-Courcouronnes EELV, PS,PCF, GENERATIONS S, ENSEMBLE), Pétroline BEROT (Agissons Citoyens pour Evry-Courcouronnes EELV, PS,PCF, GENERATIONS S, ENSEMBLE)

- VOTE par chapitre, les sections d'investissement et de fonctionnement du budget primitif 2023 de la commune, équilibré en dépenses et en recettes, pour les sommes suivantes :

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

| | | |
|---|---|-------------------------|
| 042 | Opérations d'ordre de transferts entre sections | 64 085,45 € |
| | Total des recettes d'ordre de fonctionnement | 64 085,45 € |
| Total des recettes de fonctionnement | | 118 399 953,45 € |

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

| Chapitre | Intitulé | BP 2023 |
|--|--|------------------------|
| 16 | Emprunts et dettes assimilées | 11 069 192,00 € |
| 20 | Immobilisations incorporelles | 909 830,00 € |
| 204 | Subventions d'équipement versées | 125 874,00 € |
| 21 | Immobilisations corporelles | 17 354 588,00 € |
| 23 | Immobilisations en cours | 45 991 513,00 € |
| 27 | Autres immobilisations financières | 100 000,00 € |
| 45 | Opérations pour compte de tiers | 500 000,00 € |
| | Total des dépenses réelles d'investissement | 76 050 997,00 € |
| 040 | Opérations d'ordre de transfert entre section | 64 085,45 € |
| | Total des dépenses d'ordre d'investissement | 64 085,45 € |
| Total général des dépenses d'investissement | | 76 115 082,45 € |

RECETTES D'INVESTISSEMENT

| Chapitre | Intitulé | BP 2023 |
|----------|--|------------------------|
| 024 | Produits des cessions d'immobilisations | 895 801,00 € |
| 10 | Dotations, fonds divers et réserves | 8 680 000,00 € |
| 13 | Subventions d'investissement | 23 696 057,11 € |
| 16 | Emprunts et dettes assimilées | 30 000 000,00 € |
| 27 | Autres immobilisations financières | 100 000,00 € |
| 45 | Opérations pour compte de tiers | 500 000,00 € |
| | Total des recettes réelles d'investissement | 63 871 858,11 € |

Les produits du service (sont constitués par des recettes provenant de l'exploitation des parkings publics pour une somme globale de 180 000 €, à savoir :

- Vente d'abonnement de stationnement aux particuliers et entreprises,
- Vente de places au public selon une tarification horaire,
- Vente de contremarques à la ville destinées aux intervenants extérieurs assurant des missions ponctuelles (permanence des services fiscaux, consultants, intervenants divers,).

Les ressources d'investissement concernent essentiellement les amortissements :

Concernant les dépenses d'investissement, une prévision budgétaire est inscrite à hauteur de 193 444 €.

- Pour la continuation des travaux et la modernisation du parking Mairie-Cathédrale,
- Pour l'achat de logiciel de gestion des parcs de stationnement,
- Pour l'opération d'ordre de l'amortissement de subventions
- Et pour le remboursement des cautions.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le montant du budget primitif 2023 à hauteur de 431 844 € :

- **238 400 € pour la section d'exploitation**
- **193 444 € pour la section d'investissement**

Après présentation du dossier, Monsieur le Maire ouvre le débat.

Pas de questions, pas de débat.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à la majorité (44 pour, 0 contre, 7 abstention)

S'abstenant :

Rémy COURTAUX (Agissons Citoyens pour Evry-Courcouronnes EELV, PS,PCF, GENERATIONS S, ENSEMBLE), Rafik GARNIT (Agissons Citoyens pour Evry-Courcouronnes EELV, PS,PCF, GENERATIONS S, ENSEMBLE), Sabine PELLERIN (Agissons Citoyens pour Evry-Courcouronnes EELV, PS,PCF, GENERATIONS S, ENSEMBLE), Pétriline BEROT (Agissons Citoyens pour Evry-Courcouronnes EELV, PS,PCF, GENERATIONS S, ENSEMBLE), Jean-Baptiste GRAH (Union populaire écologique et sociale), Farida AMRANI (Union populaire écologique et sociale), Azzedine SERIDJI (Evry-Courcouronnes, pour le changement)

| | |
|--|---------------------|
| Total des recettes d'exploitation | 238 400,00 € |
|--|---------------------|

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

| Chapitre | Intitulé | BP 2023 |
|--|---|---------------------|
| 16 | Emprunts et dettes assimilées | 500,00 € |
| 20 | Concession et droits similaires | 10 000,00 € |
| 21 | Immobilisations corporelles | 125 544,00 € |
| Total des dépenses réelles d'investissement | | 135 044,00 € |
| 040 | Opérations d'ordre de transfert entre section | 58 400,00 € |
| Total des dépenses d'investissement | | 193 444,00 € |

RECETTES D'INVESTISSEMENT

| Chapitre | Intitulé | BP 2023 |
|--|---|---------------------|
| 165 | Dépôts et cautionnements reçus | 500,00 € |
| Total des recettes réelles d'investissement | | 500,00 € |
| 040 | Opérations d'ordre de transfert entre section | 192 944,00 € |
| Total des recettes d'investissement | | 193 444,00 € |

17) Approbation du versement de subventions de fonctionnement au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), à la Caisse des Ecoles et au GIP SAE - Année 2023

Le dossier est présenté par Jean CARON

L'action réalisée par l'administration municipale est exercée, soit par la Commune directement, soit par le moyen de trois organismes indépendants :

- DIT que la dépense correspondante est inscrite au budget primitif 2023, à l'imputation 657362.
- APPROUVE le versement d'une subvention de 83 500 euros (quatre-vingt-trois mille cinq cents euros) à la Caisse Des Ecoles (CDE), au titre de son fonctionnement pour l'année 2023.
- DIT que la dépense correspondante est inscrite au budget primitif 2023, à l'imputation 657361.
- APPROUVE le versement d'une subvention de 70 000 euros (soixante-dix mille euros) au GIP Stratégie Action Educative, au titre de son fonctionnement pour l'année 2023.
- DIT que la dépense correspondante est inscrite au budget primitif 2023, à l'imputation 657363.
- AUTORISE le Maire, ou en cas d'absence ou d'empêchement, un Adjoint au Maire ou un Conseiller municipal ayant reçu délégation dans le domaine concerné, à signer tous documents afférents à ces attributions de subventions.

18) Approbation du versement de la subvention de fonctionnement à l'AMAC (Avenant n°2 à la convention) - Année 2023

Le dossier est présenté par Jean CARON

La Commune d'Evry-Courcouronnes soutient l'action en direction de son personnel et souhaite donc poursuivre son soutien aux actions menées par l'AMAC (Association Municipale d'Actions Culturelles) par le versement d'une subvention annuelle de 150 000 € dans le cadre de la convention signée en 2021 pour une durée de 3 ans.

Conformément aux termes de la convention, le montant annuel de la subvention est fixé par avenant.

Il est demandé au Conseil municipal d'approuver le versement de la subvention accordée à l'AMAC pour l'année 2023 et d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 2 à la convention conclue avec l'AMAC.

- AUTORISE le Maire ou un Adjoint au Maire ou un Conseiller municipal ayant reçu délégation dans le domaine concerné à signer l'avenant n° 2 à la convention conclue avec l'AMAC et tout document afférent.

19) Approbation du versement de subventions de fonctionnement et de projets aux associations - Année 2023

Monsieur le Maire : Point suivant, les subventions aux associations, à deux voix, Pascal et Yvan.

Le dossier est présenté par Pascal CHATAGNON et Yvan COUVIDAT

Pascal CHATAGNON : Monsieur le Maire, merci. C'est une délibération traditionnelle juste après le vote du budget. Elle vient ponctuer, clore, un long travail avec les associations, les services, les élus. Un travail qui a commencé à l'automne avec l'élaboration des dossiers de subventions puis l'organisation d'une centaine d'entretiens avec les associations et les élus thématiques, je citerai mes collègues : Danielle VALERO, Medhy ZEGHOUF, Melinda BAYOL, Lucas MESLIN, Cendrine CHAUMONT, Diarra BADIANE, Henry CATALIFAUT, Corinne BOURGEOIS, Claude MAISONNAVE-COUTEROU, j'espère que j'en ai pas oublié.

Nous avons rencontré cette centaine d'associations, j'en ai vu une cinquantaine, principalement sur les projets transversaux. Des rendez-vous qui sont toujours passionnants pour échanger sur les bilans, les projets, et aussi pour construire ensemble des projets solidaires et soutenir la solidarité dans cette Ville et puis beaucoup d'innovations.

Je voudrais d'abord commencer par rendre un hommage appuyé à l'ensemble des bénévoles, des acteurs et des actrices de notre monde associatif pour leur investissement constant, leur agilité, leur créativité et leur innovation.

Après la période du Covid, dure pour tout le monde, pendant laquelle la Ville a fait le choix de maintenir son soutien aux associations malgré, parfois, une activité moins soutenue, il y a aujourd'hui une remobilisation.

De nouvelles associations voient aussi le jour, portées par des plus jeunes, axées sur la solidarité.

Ce soutien constant et permanent à l'éducation populaire entre bien dans le soutien à la formation tout au long de la vie inscrite dans notre démarche de Ville Apprenante.

La délibération de ce soir vous donne le détail des critères d'attribution, en fonctionnement et vie des quartiers pour 94 associations, on ne va pas toutes les détailler, elles sont listées dans la délibération.

Pour la vie des quartiers, nous sommes sur une enveloppe globale de 99 000 € ; pour les associations et les financements de droit commun, sur une enveloppe globale de 247 000 €, en constatant qu'effectivement, les projets culturels sont soutenus à hauteur de 40 000 € sur cette partie de financement associatif puisque, dans le cours de l'année, nous aurons aussi les appels à projets « Développement Durable » et « Lutte contre les discriminations » qui viendront s'ajouter. Voilà pour la partie droit commun et vie des quartiers qui regroupe donc 94 associations puis 12 associations qui sont soutenues dans le cadre de la politique sportive développée avec Yvan.

Yvan COUVIDAT : Merci Pascal. Je vais également faire une petite introduction sur l'idée qu'il faut remercier le travail colossal qui est fait par les associations et les bénévoles du monde sportif. Nous parlons d'à peu près 80 sections, 80 associations pourrait-on dire, même si elles font partie des clubs omnisports.

Il était important pour nous de pouvoir renouveler notre partenariat avec ces associations à la même hauteur et de ne pas les abandonner dans un moment où cela peut être délicat. La sortie de Covid, pour beaucoup d'associations s'est plutôt bien passée, parce qu'elles ont trouvé des aides pendant la période. Mais une année après, cela aurait pu être délicat pour beaucoup d'entre elles

Nous n'avons pas changé tellement les choses donc je vais surtout mentionner les différences qu'il y a par rapport à la saison dernière.

Il y a un nouvel arrivé : en termes d'aide aux associations, nous avons considéré que le travail qui était fait par l'USRO Rugby (Union Sportive Ris-Orangis – section Rugby) - une association sur Ris-Orangis mais qui fait aussi un travail colossal aussi sur la Ville aussi avec du Scola et une action envers des gamins de cette Ville – méritait d'être aidée pour les transports, donc nous avons ouvert une subvention à hauteur de 5 000 € pour elle. Cela peut paraître dérisoire au vu de

Et puis, je tenais à le dire, les clubs omnisports ont un particularisme qui est fort, c'est qu'au travers de leur travail collectif et de solidarité, ils se retrouvent à avoir des structures très fortes et donc, aujourd'hui, ce sont des associations qui sont très très saines. C'est encore une manière de dire bravo à tout le travail qui a été fait.

Pascal CHATAGNON : Juste pour conclure, je voudrais remercier l'ensemble des services de la Vie Associative, de la Participation Citoyenne, des Sports aussi, qui sont tous les jours aux côtés des associations. Ce sont de petites équipes mais elles sont efficaces, agiles et à l'écoute et accompagnent efficacement l'ensemble du tissu associatif.

Monsieur le Maire : Puisque nous sommes dans les remerciements, permettez-moi de vous remercier tous les deux, à côté de vos services, pour le travail colossal qui a été fait, d'écoute, d'échange, de recherche de solutions avec les associations, de remise en perspective aussi de ce qu'est le travail bénévole et associatif, puisqu'il est en train de changer comme la société change.

(à *Yvan COUVIDAT*) Tu évoquais les deux clubs de foot que nous avons reçus ensemble dans mon bureau il y a quelques jours, de vraies questions de réorganisation, de management différents de ces clubs tentaculaires - parce que nous parlons quand même de clubs avec des centaines et des centaines d'adhérents - donc bravo pour cette écoute et évidemment à nouveau merci à nos bénévoles associatifs qui font un travail de dingue. Là-aussi nous sommes loin des querelles, des postures, de toutes formes de populisme, nous sommes dans le concret, nous sommes dans le dur.

Tous ces rendez-vous d'accompagnement, de meilleure compréhension des enjeux des uns et des autres, de meilleures trajectoires, c'est extrêmement lourd. Vous y passez beaucoup de temps avec les équipes, les services, les associations, parce que pour les bénévoles associatifs, au-delà de leur temps donné sur le terrain, il y a aussi le temps pour préparer les dossiers, monter les budgets, etc. Le temps administratif des associations est lui aussi considérable, donc coup de chapeau à toutes et tous pour accompagner aussi ces évolutions de société et de structures.

Yvan ?

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Ne participe(nt) pas au vote :

Medhy ZEGHOUF (#OnEstEnsemble)

Cendrine CHAUMONT (#OnEstEnsemble)

Freddy NSONDE (#OnEstEnsemble)

Yvan COUVIDAT (#OnEstEnsemble)

Pascal CAUCHEBRAIS (#OnEstEnsemble)

Myriam BOUBEL (#OnEstEnsemble)

Jordan SCHWAB (#OnEstEnsemble)

Henri CHAILLOT (#OnEstEnsemble)

- APPROUVE le versement des subventions de fonctionnement et de projet aux associations du territoire pour l'année 2023, selon les tableaux annexés à la présente délibération.
- PRECISE que ces subventions seront versées sous réserve de la transmission de l'ensemble des pièces nécessaires, bilans financiers, RIB.
- S'ENGAGE à veiller à la mise en application du Décret du 31 décembre 2021 relatif au Contrat d'engagement républicain.
- APPROUVE les termes du projet de convention type d'exploitation et du projet de convention de mise à disposition de personnel pour l'année 2023 à conclure avec les associations.
- APPROUVE les termes de l'avenant n°1 à la convention d'objectifs conclue avec le CLIC susvisée.
- DIT que les crédits sont prévus au budget de l'exercice en cours.
- AUTORISE le Maire ou un Adjoint au Maire ou un Conseiller Municipal ayant reçu délégation dans le domaine concerné à signer l'avenant n°1 à la convention conclue avec le CLIC, les conventions d'exploitation et de mise à disposition de personnel aux associations et tout document relatif à l'attribution de ces subventions.

Après présentation du dossier, Monsieur le Maire ouvre le débat.

Pas de questions, pas de débat.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE les termes de l'avenant n° 2 à la convention d'objectifs à conclure entre la Commune d'Évry-Courcouronnes et l'association Union des Retraités d'Évry.

- APPROUVE le versement d'une subvention à l'association URE, pour l'année 2023, d'un montant global de 38 000 € qui se décompose comme suit : 36 000 € au titre du fonctionnement et 2 000 € au titre de la Semaine Bleue.

- DIT que les crédits sont prévus au budget de l'exercice en cours.

- AUTORISE le Maire ou un Adjoint au Maire ou un Conseiller municipal ayant reçu délégation dans le domaine concerné à signer cet avenant et tous les documents afférents.

21) Approbation de l'avenant n° 2 - Subvention à l'association MJC Simone SIGNORET

Le dossier est présenté par Medhy ZEGHOUF

La MJC Simone Signoret fait partie intégrante de la vie sociale, éducative et culturelle du territoire.

La Commune et la MJC ont renouvelé leur partenariat dans le cadre d'une convention déterminant les objectifs, les missions, les rôles, les fonctionnements et les moyens mis en œuvre.

L'article 6 de cette convention prévoit que le montant de la subvention annuelle allouée par commune à l'association MJC Simone Signoret est actualisé chaque année par avenant.

Pour 2023, la subvention globale allouée à l'association est fixée à 99 940 €. Elle prend en compte les actions existantes à la MJC Simone Signoret désormais animées tout au long de l'année par la MJC ainsi que de nouveaux projets en lien avec les axes du projet social.

Il est demandé au Conseil municipal d'approuver les termes de l'avenant n° 2 à la

22) Approbation du versement d'une subvention exceptionnelle pour la participation au raid humanitaire étudiant 2023 « 4L Trophy »

Le dossier est présenté par Yvan COUVIDAT

La Commune d'Évry-Courcouronnes développe une politique sportive qui se traduit notamment par la mise à disposition d'équipements sportifs, l'octroi de subventions d'exploitation et des aides logistiques et financières aux manifestations sportives, ou encore l'accompagnement de projets sportifs et solidaires.

C'est le cas pour 2 étudiants de l'école d'ingénieurs Télécom Sud Paris, qui à travers la création de l'association "Trophistes 2022", ont relevé le défi de participer à l'édition 2023 du raid solidaire, sportif et humanitaire étudiant "4L Trophy" dont le but premier est d'apporter des fournitures scolaires, des équipements sportifs et des denrées alimentaires aux enfants isolés dans le désert.

L'Association "Trophistes 2022" a sollicité la commune pour un soutien financier dans le cadre d'une convention de partenariat.

il est proposé d'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 2 000 € à cette association.

Il est demandé au Conseil municipal d'approuver les termes de la convention, d'autoriser Monsieur le Maire à la signer et d'autoriser le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 2 000 € à cette association.

Précision d'Yvan COUVIDAT : ils seront avec leurs voitures sur la Place des Droits de l'Homme et du Citoyen vendredi, donc si vous avez des questions, ce sera le moment d'aller les voir, je pense que cela peut être une belle manière de communiquer avec eux.

Monsieur le Maire : Vive les 4L et vive l'aventure !

Après présentation du dossier, Monsieur le Maire ouvre le débat.

Pas de questions, pas de débat.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Plusieurs parcours seront proposés (une Color Run de 5 à 7 kilomètres ainsi qu'une marche solidaire). Entre 700 et 1000 personnes sont attendues. Une partie des recettes sera reversée à une association venant en aide aux femmes atteintes d'un cancer du sein.

L'ASU a sollicité un soutien logistique (mise à disposition de gymnases, stands...) et financier auprès de la Commune dans le cadre d'une convention de partenariat.

Il est proposé d'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 500 € à l'ASU.

Il est demandé au Conseil municipal d'approuver les termes de la convention, d'autoriser Monsieur le Maire à la signer et d'autoriser le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 500 € à cette association.

Monsieur le Maire : Merci Yvan. Pour l'avoir courue l'an passé, quand elle s'était délocalisée à Courcouronnes-Centre, je confirme que mot « color » n'est pas usurpé, quand on voit l'état du parc et de nos vêtements à la fin de la course !

Après présentation du dossier, Monsieur le Maire ouvre le débat.

Pas de questions, pas de débat.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE les termes de la convention à intervenir avec l'Association Sportive Universitaire (ASU) pour définir les modalités du soutien de la Commune dans le cadre de la course Evry-Courcou »Run » Color 2023.

- AUTORISE le versement d'une subvention de 1 500 € (mille cinq cents euros) à l'Association Sportive Universitaire (ASU) dans le cadre de l'organisation de la course Evry-Courcou »Run » Color 2023.

- DIT que les crédits sont inscrits au budget 2023 de la Commune.

Monsieur le Maire : Jordan (SCHWAB) ne prendra pas part au vote sur cette délibération.

Après présentation du dossier, Monsieur le Maire ouvre le débat.

Pas de questions, pas de débat.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Ne participe(nt) pas au vote :

Jordan SCHWAB (#OnEstEnsemble)

- AUTORISE le versement de subventions exceptionnelles au Collège Galilée et au Lycée Baudelaire dans le cadre du financement de projets éducatifs pour les élèves,
- FIXE les montants des subventions à 500 € pour chaque projet éducatif présenté (soit une subvention exceptionnelle de 1000 € pour le Collège Galilée et 500 € pour le Lycée Baudelaire).
- PRECISE que le versement des subventions est conditionné à la transmission de l'ensemble des pièces justificatives.
- DIT que la dépense est inscrite au budget de l'exercice en cours.
- AUTORISE le Maire ou un Adjoint au Maire ou un Conseiller municipal ayant reçu délégation dans le domaine concerné à signer tout document en lien avec le versement de ces subventions exceptionnelles.

25) Approbation de la cession des Certificats d'Economies d'Energie (CEE) à la société ENERGY de France dans le cadre de la réalisation de travaux

Le dossier est présenté par Pierre PROT

La commune porte des actions visant à maîtriser sa consommation énergétique globale et souhaite mener dans ce domaine une démarche volontariste. La loi n°2005-781 du 13 juillet 2005,

- AUTORISE la cession des Certificats d'Economies d'Energie (CEE) à la société ENERGY de France dans le cadre des travaux d'isolation des planchers bas sur vides sanitaires et les calorifugeages qui seront réalisés sur les sites suivants :

- Le groupe scolaire Paul BERT ;
- Le groupe scolaire Jules FERRY ;
- Le pôle enfance Charles PERRAULT ;
- Le groupe scolaire Jacques BREL.

- PRECISE que l'entreprise ENERGY de France valorisera ces CEE.

- DIT que la Commune engagera les travaux afférents pour une dépense de zéro euro (sans contrepartie au bénéfice de l'entreprise).

- AUTORISE le Maire ou un Adjoint au Maire ou un Conseiller municipal ayant reçu délégation dans le domaine concerné à signer tous les documents relatifs à cette cession.

26) Opération d'aménagement Bois Briard - Approbation de l'avenant n°1 à la convention de transfert des espaces communs du lotissement de logements

Le dossier est présenté par Stéphane BEAUDET

Dans le cadre de l'opération d'aménagement Bois Briard, de compétence communautaire, il est notamment programmé la réalisation de 360 logements, confiée à la SPLA-IN Porte Sud du Grand Paris.

Toutes les voies, espaces et équipements communs, dont la réalisation est nécessaire pour cette opération d'aménagement, auront une vocation publique. C'est pourquoi le Conseil municipal du 31 mars 2022 a approuvé la convention prévoyant les modalités de transfert des espaces communs dans le domaine public à l'issue des travaux d'aménagement.

Il convient maintenant de conclure un avenant n°1 afin d'apporter plusieurs précisions concernant

qui prévoit la construction d'un écoquartier de 1 700 logements sur le site de l'ancien hôpital Louise Michel et, notamment, d'une nouvelle école primaire.

Ce projet immobilier a été concédé par la Communauté d'agglomération à Grand Paris Aménagement (GPA) le 26 septembre 2017. Un traité de concession d'aménagement (TCA) de la ZAC a été signé le 24 janvier 2018 afin de définir les conditions de mise en œuvre de cette opération d'aménagement.

Le programme des équipements publics figurant dans le TCA détermine la maîtrise d'ouvrage desdits équipements pour lesquels l'aménageur GPA apporte une participation financière.

Il est nécessaire de modifier par avenant l'article 17.6 du TCA afin de préciser l'échéancier de versement de la participation financière de GPA à la Commune pour la construction de la nouvelle école.

Il est demandé au Conseil municipal d'approuver les termes de l'avenant n°1 au Traité de Concession d'Aménagement et d'autoriser Monsieur le Maire à le signer.

Après présentation du dossier, Monsieur le Maire ouvre le débat.

Pas de questions, pas de débat.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE les termes de l'avenant n°1 au traité de concession d'aménagement pour la réalisation de la ZAC Canal Europe - Les Horizons à conclure avec la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud et Grand Paris Aménagement.

- PRECISE que l'échéancier de versement de la participation financière de Grand Paris Aménagement à la Commune pour la construction de la nouvelle école primaire est le suivant :

- 1,15M€ au premier trimestre 2023,
- 1,15M€ au quatrième trimestre 2023,
- 1,15M€ au quatrième trimestre 2024

L'évolution du projet met en évidence la nécessité de réaliser des travaux complémentaires ayant un impact financier et des conséquences sur le déroulement des travaux tels que décrit dans la convention de transfert initiale.

Il est donc nécessaire de modifier ladite convention et de conclure un avenant N° 1.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'approuver les termes de l'avenant n°1 à la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage et d'autoriser Monsieur le Maire à le signer.

Monsieur le Maire : Merci Cendrine, peut être pour compléter ton propos mais indiquer selon la logique de l'avant-après, le fait que Génération Femmes va ainsi passer de 153 m² à 358 m², ce n'est pas complètement anodin. Les Réseaux d'Echanges Réciproques et de Savoirs, chers à Pascal CHATAGNON, passent de 132 m² à 202 m². La Maison de l'Emploi, elle aussi, passera de 73 m² à 80 m², donc on voit bien l'apport considérable que cela donnera en surface notamment avec la création du Centre Social des Pyramides qui permettra aussi de gagner des mètres carrés sur le site Jacques Prévert actuel.

Après présentation du dossier, Monsieur le Maire ouvre le débat.

Pas de questions, pas de débat.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE les termes de l'avenant n°1 à la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage à conclure avec la SA d'HLM Les Résidences Yvelines Essonne pour les travaux de réhabilitation et de réaménagement de la Pyramide 14.
- PRÉCISE que les travaux de réhabilitation et de réaménagement seront réalisés sous maîtrise d'ouvrage unique du bailleur, la SA d'HLM Les Résidences Yvelines Essonne.
- DIT que le détail de la participation financière de la Commune pour cette opération et les modalités de versement sont prévus en annexe de la convention

Il est demandé au Conseil municipal d'approuver les termes de l'avenant n°3 à la convention de portage et d'autoriser Monsieur le Maire à le signer.

Après présentation du dossier, Monsieur le Maire ouvre le débat.

Pas de questions, pas de débat.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE les termes de l'avenant n°3 à la Convention de portage de lots sur les 6 copropriétés en Plan de Sauvegarde des Pyramides, à intervenir entre la Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud, la Commune et l'opérateur CDC Habitat social.
- DIT que l'avenant a pour objet
 - de prolonger de 3 ans la Convention de portage de lots sur les copropriétés des Pyramides,
 - de ramener l'objectif d'acquisition aux 15 lots déjà acquis ou en cours d'acquisition (au lieu de 27),
 - de mettre fin à la délégation du droit de préemption urbain à la Communauté d'agglomération,
 - d'assurer la revente des lots acquis sur le marché libre ou, le cas échéant, intégrer les lots acquis dans le patrimoine locatif social de CDC Habitat ou d'un autre bailleur social,
 - en cas de revente sur le marché libre, s'assurer que le locataire actuel puisse bénéficier de propositions de relogement compatibles avec sa situation et que le futur acquéreur présente un profil compatible avec l'intérêt de la copropriété.
- AUTORISE le Maire ou un Adjoint ayant délégation dans le domaine concerné, à signer ledit avenant ainsi que toutes les pièces afférentes.

30) Adhésion à l'Association des Responsables de Copropriétés (ARC) - Année 2023 - Désignation d'un représentant

Le dossier est présenté par Cendrine CHAIMONT

- PRÉCISE que le montant annuel de l'adhésion est fixé à 700 euros nets de taxes (cotisation non soumise à la TVA) (sept cents euros nets).
- DIT que la dépense est inscrite au budget 2023.
- DESIGNER Madame Cendrine CHAUMONT, Adjointe au Maire, en tant que représentante de la Commune au sein des instances de l'ARC.
- AUTORISE le Maire ou un Adjoint au Maire ou un Conseiller municipal ayant reçu délégation dans le domaine concerné à signer le bulletin d'adhésion à l'Association des Responsables de Copropriété et tout document afférent à cette adhésion.

31) Désaffectation des parcelles cadastrées 182 AD 22 et 23 en vue de leur déclassement (3 rue du bois de l'Entre deux)

Le dossier est présenté par Michel BONNAFOUS

Le promoteur « Les Nouveaux Constructeurs » prévoit de construire 150 logements sur 3 parcelles situées rue du Bois de l'Entre Deux, un projet immobilier soutenu par la Municipalité.

Les Papillons Blancs ont déjà vendu leur terrain au promoteur et la Ville souhaite également céder sa parcelle qui abrite une partie des Services Techniques, qui seront réunis sur un même site. Pour pouvoir céder ce bien, il convient de le désaffecter en vue de son déclassement ultérieur et, ensuite, d'autoriser la signature d'une promesse de vente sous condition suspensive du déclassement effectif du bien.

La date-limite de régularisation de l'acte de vente, qui prévoit une cession pour un montant de 1 140 800 €, est fixée au 30 décembre 2024.

Il est demandé au Conseil municipal d'autoriser la désaffectation des parcelles cadastrées 182 AD 22 et 23.

Pour pouvoir céder ce bien, il convient de le désaffecter en vue de son déclassement ultérieur et, ensuite, d'autoriser la signature d'une promesse de vente sous condition suspensive du déclassement du bien.

La date-limite de régularisation de l'acte de vente, qui prévoit une cession pour un montant de 1 140 800 €, est fixée au 30 décembre 2024.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'autoriser la signature d'une promesse de vente avec « Les Nouveaux Constructeurs ».

Après présentation du dossier, Monsieur le Maire ouvre le débat.

Pas de questions, pas de débat.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE la promesse de vente sous conditions suspensives de déclassement des parcelles cadastrées 182 AD 22 et 23, d'une superficie totale de 4 282 m² et situées 3 rue du Bois de l'Entre Deux, et leur cession à Nouveaux Constructeurs.
- DIT que le montant de la cession est fixé à 1 140 800 € (un million cent quarante mille huit cent euros).
- CHARGE l'office notarial SCP LEVEL de l'établissement, pour le compte de la Commune, des actes et diverses formalités administratives correspondantes, les frais afférents étant à la charge de l'acquéreur.
- DIT que le montant de la cession sera inscrit au titre des recettes du budget de la Commune.
- PRÉCISE que cette opération revêt un caractère patrimonial.
- AUTORISE le promoteur à déposer un permis de construire sur les parcelles précitées.

Après présentation du dossier, Monsieur le Maire ouvre le débat.

Pas de questions, pas de débat.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE l'acquisition à l'euro de la parcelle cadastrée 182 AN 544, d'une superficie de 4 851 m², auprès de Grand Paris Aménagement.

- DIT qu'il s'agit d'une participation en nature de l'aménageur de la ZAC sous la forme d'une cession d'un terrain valorisé au prix des Domaines.

- CHARGE l'office notarial SCP LEVEL de l'établissement, pour le compte de la Ville, des actes et diverses formalités administratives correspondantes, les frais afférents étant à la charge de la Commune.

- DIT que les dépenses afférentes sont inscrites au budget de la Commune.

- AUTORISE Monsieur le Maire ou un Adjoint ou un Conseiller municipal ayant reçu délégation dans le domaine concerné, à signer le cahier des charges de cession de terrain ainsi que l'acte authentique à intervenir et tout document afférent à cette acquisition foncière.

34) Adhésion au socle commun de compétences du CIG de la Grande Couronne de la Région île de France

Le dossier est présenté par Ronan FLEURY

Dans le cadre de la loi n°2012-347 en date du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique, le CIG a mis en œuvre un socle commun de compétences en proposant aux collectivités non affiliées

l'adhésion au socle commun de compétences proposée par le CIG de la Grande Couronne à compter du 1er janvier 2023 et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

Après présentation du dossier, Monsieur le Maire ouvre le débat.

Pas de questions, pas de débat.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE les termes de la convention d'adhésion au socle commun de compétences proposée par le CIG de la Grande Couronne et les documents afférents.
- DECIDE d'adhérer au socle commun de compétences.
- DIT que cette adhésion est conclue pour une durée de 3 ans, renouvelable de manière tacite.
- DIT que les crédits sont et seront prévus au Budget.
- AUTORISE le Maire ou un Adjoint au Maire ou un Conseiller municipal ayant reçu délégation dans le domaine concerné à signer la convention et tout document afférent.

35) Adhésion au contrat groupe assurance statutaire du CIG de la Grande Couronne

Le dossier est présenté par Ronan FLEURY

Le contrat groupe assurance statutaire proposé par le CIG Grande Couronne auquel la commune avait adhéré pour la période 2019 / 2022 est arrivé à échéance le 31 décembre 2022.

Le CIG a procédé à une nouvelle consultation qui a abouti à la candidature unique du groupement courtier-gestionnaire SOFAXIS et de l'assureur CNP assurance (porteur du risque).

Il s'agit d'un contrat d'une durée de 4 ans. Le taux de prime garanti sur 2 ans est de 2.17% (1.94% pour le contrat précédent) pour la couverture des risques décès et accident de service / maladie

- Accident de service et maladie professionnelle.

- APPROUVE les termes de la convention relative à l'adhésion de la Commune au contrat groupe d'assurance statutaire 2023-2026 du CIG Grande Couronne.

- APPROUVE les taux et prestations négociés pour la Collectivité de 2.17% (garanti 2 ans) par le Centre de Gestion dans le cadre du contrat-groupe d'assurance statutaire.

- DIT que les crédits afférents sont et seront inscrits au budget de la commune.

- AUTORISE le Maire ou un Adjoint au Maire ou un Conseiller municipal ayant reçu délégation dans le domaine concerné à signer la convention relative à l'adhésion de la Commune au contrat groupe d'assurance statutaire 2023-2026 du CIG Grande Couronne et tout document afférent.

36) Créations de postes -Organisation des services

Le dossier est présenté par Ronan FLEURY

En raison de la réorganisation des services visant à mieux répondre aux enjeux de la collectivité ou simplement à l'occasion de mobilités d'agents et de nouveaux recrutements, il est nécessaire d'adapter régulièrement notre organisation et de transformer ou de créer certains postes.

Il est demandé au Conseil municipal de valider les actualisations et créations de poste proposées.

Après présentation du dossier, Monsieur le Maire ouvre le débat.

Azzedine SERIDJI : J'ai déposé un CV en main propre à Monsieur FLEURY il y a plus de trois mois et je n'ai pas eu de réponse.

Monsieur le Maire : Je ne sais pas si le Conseil Municipal est le lieu pour dire « j'ai déposé un CV à... ». Des dépôts de CV, des demandes de logement, nous en avons par centaines tous les jours, je ne suis pas certain que ce soit le lieu.

| Direction/service | Intitulé du poste | Catégorie | Autre d'emplois | Missions | type contrat |
|--|--|-----------|---|--|----------------------|
| Direction Générale Adjointe chargée des Politiques Éducatives | Coordinateur Cité Éducative | A | Attachés territoriaux | Assure le suivi administratif/opérationnel des actions pilotées par les acteurs Cité Éducative (services municipaux, acteurs de l'Éducation Nationale, associations locales). | L332-14 ou L332-8 2° |
| Direction Générale des Services / Transition écologique | Chargé de mission développement durable | A | Attachés ou Ingénieurs territoriaux | En charge de mettre en œuvre la stratégie de développement durable sur le territoire d'Evry-Courcouronnes. Il assure la mise en place d'actions de sensibilisation pour le développement durable au sein de la collectivité. | L332-14 ou L332-8 2° |
| Direction Générale adjointe Innovation et Animation territoriale / Adjoint DGA Santé, Sport et Alimentation / Direction des sports | Actualisation des 5 postes Éducateurs sportifs | B ou C | Éducateurs des APS ou animateurs ou Adjoints d'animation territoriaux | Participe à la mise en œuvre de la politique sportive définie au sein de la collectivité. Il conçoit, anime et encadre des activités sportives dans une ou plusieurs disciplines auprès de publics diversifiés, dans un environnement sécurisé. | L332-14 ou L332-8 2° |
| Direction Générale Adjointe innovation et animation territoriale / Adjoint au DGA Ville apprenante, participation citoyenne et vie locale / Direction de la Vie Locale et de la Culture / Service vie locale | Coordinateur/formateur Ateliers sociolinguistiques (ASL) | B | Animateurs ou Rédacteurs territoriaux | Participe à l'accueil et à l'accompagnement des publics souhaitant acquérir des connaissances, compétences et maîtrise de la langue et culture française dans un objectif d'insertion sociale et/ou professionnelle. | L332-14 ou L332-8 2° |
| Direction Générale Adjointe innovation et animation territoriale / Adjoint au DGA Ville apprenante, participation citoyenne et vie locale / Direction de la Vie Locale et de la Culture/Service Culturel | Chargé de mission éducation artistique École des Arts | B | Rédacteurs territoriaux | A pour mission la mise en œuvre de l'action municipale dans le domaine de l'Éducation artistique. Associé en amont à la conception et à la préparation des actions, il en assure la mise en œuvre et le suivi, ainsi que leur évaluation. | L332-14 ou L332-8 2° |
| Direction Générale Adjointe des Politiques Éducatives / Direction du développement de l'enfant / Établissement d'accueil de | Actualisation des 12 postes de Directeur d'un établissement d'accueil de | A | Puéricultrices ou Éducateurs de jeunes enfants territoriaux | Développe des actions permettant de mettre en œuvre dans les établissements d'accueil de jeunes enfants la stratégie municipale dans le domaine de la petite enfance. Il est garant d'un accueil professionnel de qualité, chaleureux et sécurisé, pour tous les enfants et les parents accueillis dans l'établissement. Dans ce cadre, il | L332-14 ou L332-8 2° |

| | | | | |
|-----------|------------|--------------------|---|-------------------------------|
| D2022_944 | 29/11/2022 | CONVENTION | Convention portant sur une prestation artistique de capoeira et de batucada du 12 novembre 2022 au 15 avril 2023 dans la cadre de l'Ecole des arts 2022/2023 - GROUPE D'EXPRESSION CULTURELLE BRESILIENNE | 4320 € TTC |
| D2022_945 | 29/11/2022 | MISE A DISPOSITION | Mise à disposition de la salle DECAUVILLE les 24 et 25 mai 2023 - GPS SES | Gratuit |
| D2022_946 | 29/11/2022 | CONVENTION | Convention portant sur l'organisation et la mise en œuvre de la formation des entrepreneurs de la diversité dans le cadre du Leadership Program - DIVERSIDAYS | 13 000 € TTC |
| D2022_947 | 29/11/2022 | SUBVENTION | Subvention dans le cadre des actions de soutien de l'activité de la coopérative d'acteurs « Santé des Jeunes sur le Territoires d'Évry-Courcouronnes » - Agence Régionale de Santé d'Ile de France | sub attendue : 37 600 € |
| D2022_948 | 30/11/2022 | CONVENTION | Convention portant sur le prêt d'œuvres du 6 décembre 2022 au 17 janvier 2023 - ASSOCIATION LES PAPILLONS BLANCS | Gratuit |
| D2022_949 | 30/11/2022 | MISE A DISPOSITION | Mise à disposition de la salle DECAUVILLE les 4 et 9 septembre 2023 pour un spectacle "Les précieuses ridicules" - GPS SES | Gratuit |
| D2022_950 | 30/11/2022 | CONVENTION | Convention portant sur le prêt d'œuvres dans le cadre de la Créatothèque 2022/2023 du 1er octobre 2022 au 30 juin 2023 - LAURENCE DAMIFNS | Gratuit |

| | | | | |
|-----------|------------|---------------|--|--|
| | | | Documantage Ouverture école Lot n°1 : Ecole maternelle du groupe scolaire Levasseur - Société DOSITTI | |
| D2022_956 | 02/12/2022 | CONVENTION | Convention relative à un dispositif prévisionnel de secours pour la cérémonie des Vœux du Maire – UMPS 91 | 670 € TTC |
| D2022_957 | 02/12/2022 | CONVENTION | Convention portant sur l'animation de formations à destination d'agents municipaux, de professionnels de l'Education Nationale du Conseil Citoyen Local de la Laïcité et d'enfants et de jeunes du territoire évré-courcouronnais sur la thématique « laïcité et faits religieux » - Association Enquête | marché à BDC sans mini – Maxi : 13 000 € TTC |
| D2022_958 | 02/12/2022 | CONVENTION | Sous-titrage en anglais d'une série de films sur la thématique de la lutte contre les discriminations - BKE | 900 € TTC |
| D2022_959 | 02/12/2022 | CONVENTION | Convention portant sur l'organisation d'ateliers d'aide à la réalisation de reportages favorisant l'insertion sociale - LATITUDE 91 | 5 000 € TTC |
| D2022_960 | 02/12/2022 | MARCHE PUBLIC | Avenant n° 2 au marché subséquent n° AC2020-11-MS10 relatif aux travaux d'investissement courant des bâtiments communaux - Travaux divers 2022 – Lot n° 2 : Etanchéité et Ouvrages accessoires – Société UTB | Plus-value 3 886,08 € TTC |
| D2022_961 | 02/12/2022 | MARCHE PUBLIC | Avenant n° 2 au marché subséquent n° AC2020-11-MS10 relatif aux travaux d'investissement courant des bâtiments communaux - Travaux divers 2022 – Lot | Plus-value 54 070,44 € TTC |

| | | | | |
|-----------|------------|---------------|--|------------------------------------|
| D2022_965 | 07/12/2022 | MARCHE PUBLIC | réhabilitation et d'extension du groupe scolaire Mousseau (école maternelle, élémentaire et restauration), du groupe scolaire Mauriac – La Fontaine – Perrault et du groupe scolaire Marco Polo – Société COREDIF. | Montants multiples voir DM |
| D2022_966 | 07/12/2022 | CONVENTION | Convention portant sur l'animation d'une formation à destination d'agents municipaux, sur la thématique « Sensibilisation aux discriminations sexistes et LGBTphobes » - ASSOCIATION SOS HOMOPHOBIE | 500 € TTC |
| D2022_967 | 07/12/2022 | CONVENTION | Convention portant sur une prestation technique le 9 décembre 2022 dans le cadre du spectacle "La malade imaginaire en La Majeur" - ASSOCIATION CULTURELLE AD LIB | 420 € TTC |
| D2022_968 | 07/12/2022 | CONVENTION | Convention portant sur une prestation artistique d'arts plastiques du 12 novembre 2022 au 17 juin 2023 dans le cadre de l'Ecole des Arts 2022/2023 - EXPRESSIONS LIBRES | 3300 € TTC |
| D2022_969 | 08/12/2022 | MARCHE PUBLIC | Marché n°2022-34 relatif aux travaux de réhabilitation et d'entretien de 20 ouvrages d'art – AEVIA France NORD | Tranche Ferme : 1 482 534,30 € TTC |
| D2022_970 | 09/12/2022 | CONVENTION | Convention portant sur une prestation d'animations de Noël le 10 décembre 2022 - SARL MELUSINE | 4019,55 € TTC |
| D2022_971 | 12/12/2022 | CONVENTION | Convention de partenariat relative à la mise en place d'actions éducatives | |

| | | | | |
|-----------|------------|------------|--|------------|
| D2022_976 | 13/12/2022 | CONVENTION | Convention portant sur un atelier de céramique le 22 décembre 2022 - MARIE BLANCHE CREATION | 240 € TTC |
| D2022_977 | 13/12/2022 | CONVENTION | Convention portant sur l'animation de trois ateliers de Zumba les 02, 09 et 16 décembre 2022 - HELENE CASTRY | 157€ TTC |
| D2022_978 | 13/12/2022 | CONTRAT | Contrat de cession de droit de représentation du spectacle "Destinée" les 1er et 2 décembre 2022 - ASSOCIATION AFRICOLOR | 5692€ TTC |
| D2022_979 | 13/12/2022 | CONVENTION | Convention portant sur le prêt d'œuvres dans le cadre de la Créatothèque 2022/2023 du 1er octobre 2022 au 30 juin 2023 - HENRI SCHURDER | 300 € TTC |
| D2022_980 | 13/12/2022 | CONVENTION | Convention portant sur le prêt d'œuvres dans le cadre de la Créatothèque 2022/2023 du 1er octobre 2022 au 30 juin 2023 - LAURENCE CIAZZO | 300 € TTC |
| D2022_981 | 14/12/2022 | CONVENTION | Convention portant sur une prestation artistique de musique du 7 janvier 2023 au 15 avril 2023 - ASSOCIATION TCHAKADA | 2140 € TTC |
| D2022_982 | 14/12/2022 | CONVENTION | Convention portant sur une prestation de feu d'artifice le 10 décembre 2022 dans le cadre de la Noëlleries - SAS EURODROP | 3000 € TTC |
| D2022_983 | 14/12/2022 | CONVENTION | Convention portant sur une prestation artistique de musique du 7 janvier 2023 au 15 avril 2023 - DEY DZIDZOKPE | 2160 € TTC |
| D2022_984 | 14/12/2022 | MISE A | Mise à disposition de la zone d'exposition de la Médiathèque Albert Camus du 6 | |

| | | | | |
|-----------|------------|---------------|--|--------------------------------|
| | | | WATP – Société TRANQUIL IT | |
| D2022_991 | 19/12/2022 | CONTRAT | Maintenance des licences ROOMING'IT – Solution de gestion des salles – Société DEVELOP IT | 594, 24 € TTC |
| D2022_992 | 20/12/2022 | CONVENTION | Convention de service portant sur la maintenance du logiciel de supervision - Société ORSENNA | 3 916,41 € TTC |
| D2022_993 | 22/12/2022 | CONVENTION | Convention de partenariat avec l'EHPAD pour un échange de correspondance intergénérationnel entre les personnes âgées et les primaires du CLAS | |
| D2022_994 | 22/12/2022 | CONVENTION | Convention de prestation avec l'entreprise SURMESURES PRODUCTION pour la parade de Noël en lien avec la MQ CS Champrier du Coq | 1800 € TTC |
| D2022_995 | 22/12/2022 | CONVENTION | Convention avec l'Association WALL AND COLORS pour une animation artistique de fin d'année en lien avec la MQ CS des Aunettes | 295 € TTC |
| D2022_996 | 22/12/2022 | CONVENTION | Convention avec La Compagnie DANS LES BACS A SABLE pour l'animation d'un spectacle de fin d'année en lien avec la MQ CS des Aunettes | 738€50 TTC |
| D2022_997 | 22/12/2022 | MARCHE PUBLIC | Marché n° 2022-32 Prestation de service en assurance pour le groupement de commandes constitué par la Commune, le CCAS, la Caisse des Ecoles et le GIP SAE - Lot n° 1 : RC - AXA IARD / Agence CLEMENT DELPIERRE | Prime annuelle 25 953,38 € TTC |
| | | | Marché n° 2022-32 Prestation de service | |

| | | | | |
|------------|------------|------------|---|------------|
| | | | de groupe en lien avec la MQ CS des Aunettes | |
| D2022_1004 | 22/12/2022 | CONVENTION | Convention avec le prestataire EMMANIVERSAIRES pour une animation créative de customisation et un atelier maquillage en lien avec la MQ CS des Aunettes | 830 € TTC |
| D2022_1005 | 22/12/2022 | CONVENTION | Convention de prestation avec le prestataire SDK MAITRISE pour des ateliers self-defense pour les usagers de la MQ Champtier du Coq | 100 € TTC |
| D2022_1006 | 22/12/2022 | CONVENTION | Convention de prestation avec l'auto-entrepreneuse Ann-Gaël FERRAND pour l'animation des ateliers de sophrologie à la MQ du Village | 2120 € TTC |
| D2022_1007 | 22/12/2022 | CONVENTION | Convention de prestation avec l'Association LA CHALOUPE pour l'organisation d'un concert à la MQ du Village | 1202 € TTC |
| D2022_1008 | 22/12/2022 | CONVENTION | Convention de prestation avec l'Association HANUMAN pour l'animation "Tour à vélo" pour des familles à la MQ du Village | 660 € TTC |
| D2022_1009 | 22/12/2022 | CONVENTION | Convention de prestation avec l'Association ATOUT MONDE pour l'animation d'un concert à la MQ du Village | 770 € TTC |
| D2022_1010 | 22/12/2022 | CONVENTION | Convention de prestation avec l'Association COURAGE LE GROUPE pour l'animation d'un atelier de fabrication de pain à la MQ du Village | 550 € TTC |
| | | | Convention avec l'association MAKEDA | |

Le conseil municipal est fixé au 27 mars 2023 et le prochain conseil municipal au 6 avril 2023.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h55.

Le Secrétaire de Séance

Jordan SCHWAB

A handwritten signature in blue ink that reads "Schwab". The signature is written in a cursive style and is underlined with a long, thin stroke that extends to the left.

Le Maire

Stéphane BEAUDET

A handwritten signature in black ink that reads "Stéphane Beudet". The signature is written in a cursive style and is underlined with a long, thin stroke that extends to the left.